



**Rapport sur la situation en matière de développement durable
de la Ville de Saint-Malo**

Bilan 2016 et Perspectives 2017

Présenté en Conseil municipal du 2 février 2017
(Article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TABLE DES MATIÈRES

1 - La démarche de développement durable de la Ville de Saint-Malo	3
2 – Bilan des actions conduites au titre du Plan Climat de la Ville de Saint-Malo	5
<u>2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité</u>	
I - La mobilité durable.....	6
II - Les déplacements des agents de la collectivité.....	9
III - Le transport de marchandises	10
<u>2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique</u>	
I - Le patrimoine bâti	12
II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie	13
III - L'achat public écoresponsable et la consommation durable	14
IV - Les repas servis par la collectivité	16
<u>2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité</u>	
I - Les consommations en chauffage	19
II - Les consommations électriques	21
III - Les certificats d'économie d'énergie.....	23
<u>2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets</u>	
I - Les consommations d'eau potable	25
II - La production et le traitement des déchets	25
3 – Bilan des politiques publiques durables mises en œuvre sur le territoire de la Ville de Saint-Malo	26
<u>3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels</u>	26
<u>3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale</u>	28
<u>3.3 – La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources</u>	31
<u>3.4 – Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</u>	32
I – L'élaboration d'un projet urbain durable à l'échelle de la Ville - « St Malo 2030 »	32
II - Révision du PLU : inscrire la Ville dans une dynamique durable.....	32
III - Un parti pris fort dans les projets d'urbanisme opérationnel.....	33
IV - Intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans l'aménagement du territoire.....	34
V – Eau et assainissement	36
VI - L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.....	37
<u>3.5 – Le développement d'une plaisance responsable</u>	39

1 - LA DEMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (« Grenelle II ») soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la production d'un « *rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire* ». Le rapport ainsi prévu par l'article L2311-1-1 du CGCT décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité « **sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire** ».

Les cinq finalités du développement durable qui doivent structurer le plan du rapport sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte, au regard de ces cinq finalités :

- Une présentation des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Pour une collectivité territoriale, ce rapport permet à l'organe délibérant de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Pour sa part, la Ville de Saint-Malo a initié en 2008 une démarche de développement durable qui s'est traduite entre autres par la réalisation d'un inventaire par la méthode Bilan Carbone des émissions de gaz à effet de serre (GES) émis par la collectivité. A la suite de cet inventaire, un programme d'actions a été élaboré avec la participation très active de l'ensemble des services.

Votés par le Conseil municipal le 24 juin 2011, ce Bilan Carbone et son plan d'actions associé constituent le Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Saint-Malo.

Le PCET contient 4 axes stratégiques de réduction des GES, déclinés en 13 thématiques et 96 actions. Chacune de ces actions est reliée à un service pilote chargé de leur mise en œuvre. De plus, l'ensemble de ces actions est suivi et évalué chaque année par le service Développement Durable en collaboration avec les autres services. Ainsi, grâce à cette démarche participative, les actions de développement durable font chaque année l'objet d'une stratégie d'amélioration continue.

En matière de politique de développement durable engagée sur le territoire, l'évènement majeur de cette année 2016 est la signature par la Ville de Saint-Malo et Saint-Malo Agglomération de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » initiée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Signée le 6 décembre 2016 à Paris en présence de la Ministre Mme Royal, cette convention officialise la **reconnaissance de l'engagement des deux collectivités en matière de développement durable**, consacrant ainsi les efforts que celles-ci initient déjà depuis plusieurs années dans ce domaine.

Elle permettra à la ville de Saint-Malo et à Saint-Malo Agglomération de **poursuivre et d'amplifier leurs actions de développement durable**. Pour la Ville de Saint-Malo cela concernera les thématiques suivantes :

- **L'énergie** avec la modulation de l'éclairage public de Saint-Malo (cf 2.3 – II)
- La **mobilité électrique** pour les déplacements des agents (cf 2.1 – II)
- La **biodiversité** avec la mise en place de la **gestion différenciée des espaces verts** et la **protection du patrimoine naturel** (cf 2.2 – III)

Le chapitre 2 du présent rapport expose les résultats de la politique de développement durable interne à la Ville, issue du plan d'actions intégré au PCET et de la convention TEPCV.

Les politiques de développement durable qui intéressent tout le territoire de la commune sont présentées dans le chapitre 3.

Dans les deux cas, par rapport à la trame de base du rapport proposé par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, il est paru intéressant de ne pas se limiter à un bilan du passé, mais aussi, quand cela était possible, d'indiquer les **projets et les perspectives pour l'année 2017**.

Le présent rapport est le cinquième depuis l'adoption du PCET de la Ville de Saint-Malo. La collectivité dispose désormais de 5 ans de statistiques en matière de politique de développement durable et donc de suffisamment de recul pour les interpréter. Toutes les fois que cela est possible, le présent rapport privilégie les présentations graphiques et chiffrées.

2 – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DU PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE SAINT-MALO

Ce chapitre s'attache à faire le bilan des actions conduites par la collectivité au travers des 13 thématiques identifiées dans le PCET de Saint-Malo :

AXES DE TRAVAIL	THEMATIQUES	BILAN CARBONE (en Teq CO2)	REDUCTION DES GES EN 2020	
			en Teq CO2	en %
A - Rendre plus sobre les déplacements des agents et visiteurs de la collectivité	A1 - Les déplacements des usagers dans les équipements municipaux	11 200	2 200	20
	A2 - Les déplacements des visiteurs lors des grands évènements			
	A3 - Les déplacements professionnels			
	A4 - Les déplacements domicile-travail			
	A5 - Le transport de marchandises			
B - Intégrer le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique	B1 - Le patrimoine bâti	10 300	2 100	20
	B2 - Les parcs informatique et véhicule, le mobilier et les équipements de voirie			
	B3 - L'achat public éco-responsable et la consommation durable			
	B4 - Les repas dans les cantines			
C - Réduire la dépendance énergétique de la collectivité	C1 - Les consommations en chauffage	3 800	1 500	40
	C2 - Les consommations électriques			
D - Améliorer l'empreinte carbone liée à la gestion de l'eau potable et au traitement des déchets	D1 - Les consommations d'eau potable	4 500	400	10
	D2 - La production et le traitement des déchets			
TOTAL		29 800	6 200	20

2.1 – La sobriété des déplacements des usagers, visiteurs et agents de la collectivité

Plusieurs actions sont engagées pour réduire l'impact des déplacements dans la ville de Saint-Malo, qu'ils s'agissent de Malouins, d'agents de la collectivité, ou de touristes venus visiter la cité corsaire.

I – La mobilité durable

Transports en commun, développement des modes doux et alternatifs, stationnement et véhicules électriques figurent parmi les réflexions et les projets de mobilité engagés sur le territoire communal.

- **Stationnement** : La Ville vient de désigner le nouveau délégataire de la DSP stationnement (EIFFIA) pour 12 ans à compter du 3 janvier 2017. L'objectif est d'améliorer et d'optimiser la gestion des parkings et des flux de circulation à St Malo. Une des missions du délégataire sera de transformer le parc de stationnement Paul Féval en parc relais, en lien avec la navette actuelle qui relie le parking à l'Intramuros (cf ci-dessous).
- **Navette Féval** : en 2016, le parking a accueilli près de 22 500 véhicules pendant les 88 jours de fonctionnement de la navette gratuite ; 15% de ces véhicules sont des camping-cars. Dans le même temps, la navette gratuite vers intra-muros a transporté 230 000 passagers. Les chiffres des 6 dernières années sont détaillés ci-dessous :

Fréquentation de la navette Paul Féval

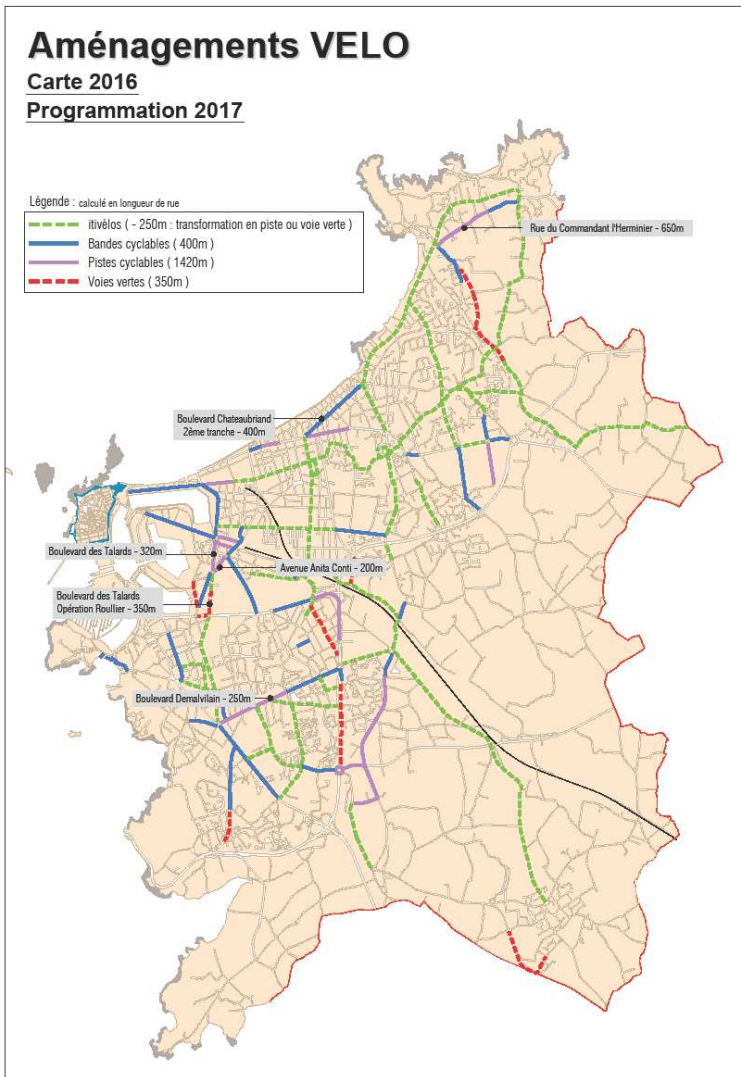
	Voyages (2 sens)	Véhicules stationnés
2011	227 452	20 959
2012	257 140	19 934
2013	235 460	23 459
2014 *	248 610	18 297
2015	234 847	22 984
2016	230 000	22 456

* : non comptés les voyages pendant les Routes du Rhum

Les chiffres concernent les jours de service "normal" de la navette

- **Borne de recharge pour véhicules électriques** : en lien avec la Région Bretagne, le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie) se positionne désormais comme opérateur d'un réseau de recharge sur l'ensemble des communes volontaires en Ile-et-Vilaine. 10 bornes ont été installées en 2016 à Saint-Malo, à 5 emplacements différents : Esplanade St-Vincent, Gare (rue Anita Conti), Paramé (parking public rue Amélie Fristel), St Servan (Parking public rue le Pomellec), Port des Bas-Sablons (Rue de la Montre). Leur localisation précise est accessible depuis le lien : <https://www.alizecharge.com/fr/chercher-une-borne/>

- **Plan Vélo** : La question des déplacements à vélo est désormais une préoccupation prise en compte dans les nouveaux projets de voirie malouins :



- Parking : en 2016 une vingtaine d'arceaux ont été mis en place (carrefour Gambetta, cale de Rochebonne, cale de Bon Secours et sur Ville Pépin)
- En 2015 et 2016, plusieurs nouvelles pistes cyclables et voies vertes ont été réalisées : rue Hochelaga, rue du Four-à-Tabac, rue MacDonald Stewart, rue de la Croix-Désilles, boulevard Théodore Botrel, VC47 à Château-Malo ainsi que sur le mail de la Découverte. Cela correspond à 1500m de bandes, 430m de pistes et 1100m de voie verte
- Par ailleurs, depuis le printemps 2016, les digues du Sillon et des Bas-Sablons sont désormais totalement ouvertes aux cyclistes, suite à une phase d'expérimentation concluante menée en 2015 avec une ouverture limitée le matin aux cyclistes. Des contrôles sont néanmoins toujours effectués par la Police Municipale afin de vérifier que les cyclistes adaptent bien leur comportement à la fréquentation de la digue.
- En 2017, il est prévu de poursuivre la réalisation de ces aménagements dans le secteur des Talards et d'Anita Conti, la voie verte devant le centre de formation Roullier, Chateaubriand

2ème tranche, Cdt L'Herminier 2ème tranche, Bd Demalvillain

- **Projet des Talards** : en matière de mobilité durable, il est important d'aborder ce projet essentiel prévoyant un réaménagement complet de ce quartier central, situé entre la gare et le port ((cf: <http://www.ville-saint-malo.fr/actualites/les-talards-metamorphose-dun-quartier/>))

Initié en 2016, il se poursuivra en 2017 et 2018 et prévoit (cf également figure ci-dessous) :

- l'aménagement du barreau Anita Conti, entre l'avenue de Marville et le boulevard des Talards
- la création d'un carrefour giratoire entre la nouvelle voie Marville-Talards, le boulevard des Talards, l'avenue Franklin Roosevelt, face à la gendarmerie nationale ;
- la reconquête de l'ancienne voie ferrée désaffectée sous la forme d'une coulée verte avec l'aménagement d'un parvis pour l'accès au parc des sports de Marville
- le renouvellement urbain des entrepôts et des locaux artisanaux le long du boulevard des Talards, avec la création des logements et l'accueil d'activités et de services
- la facilitation du fonctionnement routier du Port

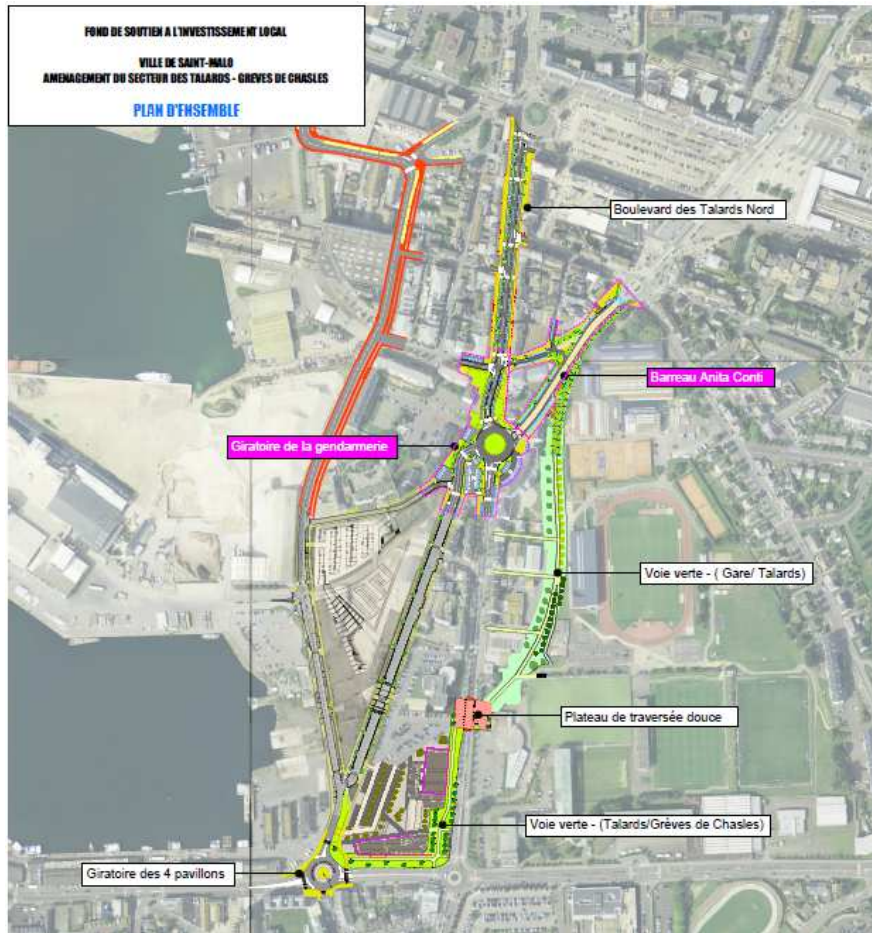
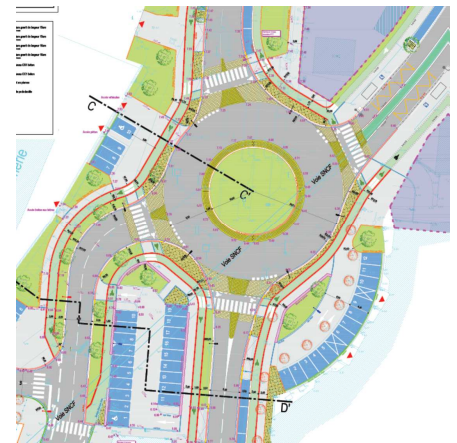


Figure : Plan d'ensemble du projet des Talards

En terme de mobilité douce, ce projet permettra :

- de **privilégier les transports en commun et les modes de circulation douce**. Ainsi, pour la création du giratoire de la Gendarmerie (cf figure ci-contre) et l'aménagement du barreau Anita Conti, 500 k€ ont été dédiés aux aménagements doux (piétons et vélos).
- **De créer différentes voies vertes :**
 - voie verte Gare – Talards (320 mètres linéaires)
 - voie verte de contournement de l'ancien Lycée maritime
 - plateau de traversée douce sur le boulevard des Talards qui permettra de relier à terme les deux parties de la voie verte
 - voie piétons/vélo dédiée (630 mètres linéaires) sur la future voie de desserte portuaire
- De finaliser le **pôle intermodal de la gare** par la liaison routière Anita Conti – Talards, qui sera un nouvel axe de liaison inter-quartiers entre Paramé et Saint-Servan.



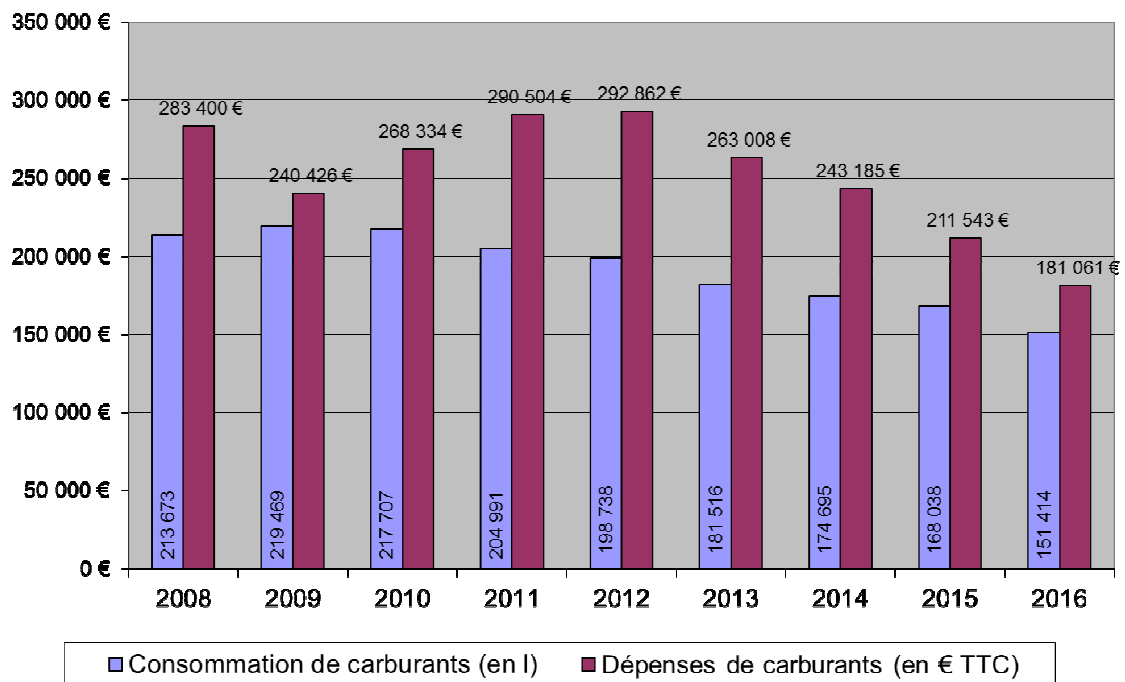
II - Les déplacements des agents de la collectivité

La Ville cherche logiquement à limiter l'impact carbone des déplacements professionnels et domicile-travail des agents.

Pour cela, plusieurs axes ont été définis dans le PCET : réduire les consommations de carburant, suivre l'évolution des déplacements des agents et des élus, puis sensibiliser ces publics aux consommations des véhicules de service.

Un autre levier défini dans le PCET consiste à faciliter aux agents l'usage des transports en commun et des déplacements doux, les inciter à les emprunter et promouvoir l'optimisation des moyens de déplacement existants.

- Chaque année, la Ville produit un tableau de **suivi des consommations de carburant** de l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux. Voici les évolutions de ces consommations depuis 2008. En 2016, on constate que la baisse régulière des volumes consommés se poursuit à flotte équivalente:



- Evolution du parc automobile de la Ville** : en 2016, la Ville a poursuivi l'acquisition de véhicules de service électriques (une Nissan électrique pour le magasin du Pôle logistique et achats et un kangoo électrique pour le bureau d'études de la Direction de l'Espace Public). En 2017, et grâce à l'accompagnement du Ministère dans le cadre de la **convention TEPCV**, ce sont **4 nouveaux véhicules** (3 Kangoo pour les Espaces verts au Bois Aurant, la Direction des Sports et les Cimetières, 1 Zoé pour la Police Municipale) et **3 nouveaux vélos à assistance électrique** qui viendront compléter cette flotte électrique.

En parallèle, une étude de gestion et d'optimisation du parc automobile de la Ville a été initiée en 2016. Elle va aboutir à des préconisations en termes d'usages, de taille de véhicules, de type de propulsion, de conditions de remplacement en fin de vie ou encore de pertinence du lieu de stationnement. Cette étude visera à la création de « pool » de véhicules permettant une optimisation du parc et favorisant le co-voiturage (pour les formations ou les déplacements professionnels). Sans attendre les conclusions de cette étude, des actions ont d'ores et déjà été entreprises : en 2016, expérimentation réussie d'un système d'auto-partage des véhicules de service sur le site Intra-muros.

- Définition de règles d'utilisation des véhicules lors des déplacements**, notamment pour des besoins de formation. L'évolution des déplacements des agents avec leur véhicule personnel sur les dernières années est détaillée ci-dessous. En 2016, le nombre de déplacements et de kilomètres parcourus est au plus bas depuis 6 ans :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents	168	218	202	204	208	199
Nombre de déplacements	607	1185	687	891	571	573
Total kilomètres	121 100	129 800	129 700	185 400	115 900	96 088

- **L'usage du train** pour des déplacements professionnels reste modéré, mais cela représente néanmoins **plus de 7 500 km** et cela aura permis d'économiser **2 tonnes de CO2** si ces trajets avaient été réalisés en voiture.

Déplacements professionnels en train 2016			
Destination	Nombre d'AR	Total Km	Tonnes Co2 évitées
Vers Paris	8	6 512	2
Vers Rennes	3	426	
Autres	2	830	
TOTAL	13	7 768	

- **Incitation aux modes doux** : En 2016, l'utilisation des 3 vélos à assistance électrique (VAE) a également permis d'économiser environ 100 kg eq CO2 grâce aux 300 km effectués en substitution de véhicules thermiques pour des courts trajets. L'idée d'inciter les agents à utiliser les modes doux dans le cadre de courts trajets entre 2 sites municipaux semble recevoir un écho favorable... Ainsi, **3 nouveaux VAE** seront acquis **en 2017 grâce à l'accompagnement du Ministère dans le cadre de la convention TEPCV**.
- **Remboursement des abonnements de transports en commun (SNCF et bus) pour les déplacements domicile/travail** : on constate une stabilisation du nombre de prises en charge financière:

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents	24	24	33	30	35	32
<i>dont bus</i>	15	16	23	17	14	12
<i>dont train</i>	9	8	10	13	21	20
Montant TTC	5 005 €	4 755 €	6 464 €	7 795 €	8 421 €	7 556 €

- **Incitation au covoiturage** : une convention a été signée avec l'association Covoiturage + en 2014, permettant de proposer aux agents une inscription à leur service gratuit incluant la recherche de trajets compatibles entre covoitureurs.

III - Le transport de marchandises

Afin de réduire l'impact carbone lié au transport de marchandises, la Ville a identifié plusieurs actions :

- **Recourir plus souvent aux commandes publiques groupées entre services et entre collectivités et réduire le nombre de livraisons en augmentant les volumes commandés :**

Le Pôle logistique et achats assure une partie des commandes pour l'ensemble des services de la Ville, permettant aux services de fonctionner (papier, enveloppes, etc.). Sur ces commandes, elle obtient une économie d'échelle et répond à ce besoin de commande groupée. En revanche, pour les fournitures de bureau, il appartient encore à chaque service de passer sa commande. Néanmoins, les demandes de chaque service sont ensuite centralisées par le Pôle logistique et achats.

Une convention cadre a été adoptée afin de permettre la mise en place d'un **groupement de commandes** permanent entre Saint-Malo Agglomération (SMA) et toutes ses Communes membres. Dans cet esprit, 8 marchés s'inscrivant dans cette procédure mutualisée ont été passés en 2016, dont 7 concernaient la Ville (fourniture de papier, logiciel de gestion des actes, maintenance des portes automatiques, travaux de voirie seconde session, travaux d'entretien des digues, formation CACES,

réparation/rénovation/extension de l'éclairage public). Cette dynamique de groupement de commandes sera poursuivie en 2017.

La Ville a fait également le choix d'élargir son groupement de commandes avec le Centre Hospitalier de Saint-Malo pour son marché public de prestation de services de restauration scolaire et hospitalière, qui a été renouvelé pour 4 ans en juillet 2015.

- **Améliorer la logistique urbaine** : un mixage d'occupation du domaine public a été réalisé par la création d'aires de livraison réservées aux transporteurs le matin et utilisables par les automobilistes l'après-midi. Celles-ci ont été mises en œuvre le long de la rue Ville Pépin à Saint-Servan et autour du Pôle Culturel, et seront prochainement installées dans le centre de Paramé. Ces aires doivent permettre de partager l'espace public et de fluidifier le trafic.

2.2 - Le critère carbone dans la gestion du patrimoine municipal et la commande publique

I - Le patrimoine bâti

Les actions identifiées dans le PCET pour répondre à cet enjeu sont les suivantes:

- **Rationaliser le parc immobilier de la Ville** : propriétaire d'un patrimoine immobilier important (environ 200 bâtiments), la Ville de Saint-Malo cherche à en optimiser l'utilisation. La démarche est bien engagée pour les bâtiments hébergeant les agents municipaux, et des pistes de réflexion sont à l'étude pour poursuivre le regroupement de services. **Pour les 5 dernières années**, le bilan des surfaces immobilières s'établit à près de **6 000 m2** :

Année	m ² acquis	m ² cédés	m ² construits	Bilan net en m ²
2012	1 763	812	-	+ 951
2013	2 781	4 944	-	- 2 163
2014	140	7 374	6 560	- 674
2015	407	1 146	-	- 739
2016	829	4 170	-	- 3 341

Total 5 ans	-	5 966
-------------	---	-------

En 2016, la rationalisation du parc immobilier de la Ville s'est poursuivie avec la vente de l'Hôtel Désilles, de l'Hôtel des Finances et de la partie maternelle de l'ancienne école de L'Islet. La vente de l'ancienne maison de quartier de Saint-Servan sera formalisée début 2017.

3 projets significatifs ont également été initiés en 2016 et seront poursuivis en 2017 : le projet de renouvellement urbain sur le site de la « Maison des Associations », la cession de l'ancien Camping des Nielles suite aux appels à projets lancés par la Ville (cf partie 3.4 – II) et l'acquisition du site de l'ancienne Caserne de Lorette pour en faire un éco-quartier (cf partie 3.4 - II).

- Engagement sur des **opérations de construction et de rénovation de bâtiment à haute performance énergétique**:
 - **Pôle culturel** : En 2016, la Ville a poursuivi des actions de sensibilisation du grand public et d'étudiants à la dimension énergétique de cet équipement ambitieux certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) et labellisé THPE-ENR (Très haute performance énergétique avec énergies renouvelables).
 - **Amélioration des performances thermiques des bâtiments municipaux existants** lors de rénovations importantes : la Ville a initié plusieurs projets en 2016 qui seront poursuivis en 2017:
 - **Réhabilitation de l'ancien cinéma Surcouf** : pour répondre aux différents besoins des associations en termes de lieux d'accueil et de réception, la Ville a lancé un vaste chantier de réhabilitation de l'ex-cinéma Surcouf à Saint-Servan, place Bouvet, qui sera transformé en un ensemble de salles polyvalentes totalement indépendant du théâtre dans son fonctionnement. Cette rénovation s'inscrit dans la mise en conformité de la réglementation thermique ;
 - **Réaménagement des anciens locaux du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, transféré au sein de l'Ecole de Bellevue au cours de l'été 2016) et création d'une salle de musculation à Bellevue** : les travaux prévoient une isolation des murs plafonds, le remplacement des menuiseries et le raccordement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire sur le futur réseau de chaleur bois de Bellevue (cf 2.3) ;

- **Rénovation/extension du Pavillon d'Honneur du stade de Marville** : le bâtiment dans son ensemble (partie nouvelle et partie rénovée) aura une performance similaire à un bâtiment neuf respectant ainsi la RT 2012 avec choix d'isolants dotés de performances supérieures, précautions prises pour éviter les surchauffes estivales (pose de vitrages solaires, création d'une casquette et d'une coursive permettant de protéger les façades du soleil, pose de fenêtres de toit au nord, pour ventiler la salle de musculation en combinaison avec les fenêtres coulissantes de la façade sud,...etc).
- Outre ces opérations de rénovations importantes programmées, la Ville **poursuit ses efforts sur le reste du patrimoine, contribuant ainsi à l'amélioration de ses performances thermiques** :
 - **Ecoles** : après la Gentillerie en 2014 et Bellevue en 2015, c'est l'école pré-élémentaire de la Découverte qui a bénéficié en 2016 du changement d'une partie de ses menuiseries. En 2017, il est prévu de réaliser l'autre partie, et de poursuivre l'effort sur l'école élémentaire de la Découverte.
 - **Equipements culturels et sportifs** : des remplacements de menuiseries ont été réalisés sur les portes d'entrée et façades des Salles de sport du Naye, du Trianon et sur les théâtres de Bouvet et de Chateaubriand, des éclairages Led ont été installés sur une partie des courts de tennis de Marville,.. etc

II - Les parcs informatique et véhicules, le mobilier et les équipements de voirie

L'optimisation énergétique du parc informatique passe par les actions suivantes :

- **Réduction des coûts de fonctionnement, notamment en moyens d'impression** : la Ville poursuit ses efforts de réduction du parc d'imprimantes en installant depuis plusieurs années des copieurs partagés en réseau. Ces copieurs assurant la triple fonction copie/impression/scan ont une durée de vie de 10 ans, soit le double des imprimantes individuelles qu'ils doivent progressivement remplacer. La dématérialisation de la chaîne comptable qui sera effective en 2017 va limiter les impressions (cf 2.2 – III) et devrait donc permettre d'accélérer la suppression des imprimantes individuelles restantes localisées chez les agents comptables.
- **Rationalisation des coûts d'infrastructure** : pour cela, il est important de poursuivre le programme d'installation de fibre optique sur le réseau municipal.
 - La fibre a une bien meilleure empreinte carbone que le cuivre : économie de ressources, faible consommation électrique, plus gros débit. Cela permet de réduire les couts de locations de ligne auprès des opérateurs et de limiter les interventions de dépannage.
 - Le très haut débit permettra d'avancer efficacement sur les projets de dématérialisation en cours à la Ville. L'année 2016 a été l'occasion de mutualiser les couts de gestion informatique, entre la Ville et SMA. Sont concernés les serveurs de messagerie, les logiciels de finances, les procédures RH et la gestion électronique des documents, utile en matière de dématérialisation de la chaine comptable.

En ce qui concerne le parc de véhicules, les actions sont détaillées au 2.1 – II.

III - L'achat public écoresponsable et la consommation durable

- « **Zéro phyto** » et **gestion différenciée des espaces publics** dans les espaces verts, cimetières et voirie

La Ville de St Malo applique depuis le 1^{er} janvier 2017 la réglementation « **Zéro-phyto** » qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics (voirie et espaces verts publics).

3 axes sont explorés depuis plusieurs années pour y parvenir :

- Eviter la pousse des plantes spontanées (et notamment des « mauvaises herbes ») via des **nouvelles réflexions sur l'aménagement des espaces** (végétalisation,...), l'utilisation de **paillages** et de **plantes couvre-sol**,...etc
- Eradiquer les plantes spontanées via des **techniques de désherbage alternatives** au désherbage chimique
- Vivre avec les plantes spontanées, via une **gestion différenciée des espaces**

Ainsi, la mise en place de techniques alternatives a été poursuivie en 2016 et sera amplifiée en 2017 :

- **Paillage** des surfaces pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires et réduire le temps consacré par les agents au désherbage : renforcement du paillage des anciennes zones arbustives (intervention sur une surface de 3700 m² en 2016, en plus des 20 000 m² déjà réalisés de 2013 à 2015), paillage des surfaces fleuries sur la totalité des surfaces (6 500 m²), paillage de la Roseraie (400 m² réalisés en 2015 et renouvelés en 2016), installation systématique d'un paillage pour les nouvelles surfaces (installation de 2800 m² de bâches plastiques en 2016)
- **Végétalisation des pieds d'arbres** : la Ville compte 11 031 arbres d'alignement. Une végétalisation des pieds d'arbres vise à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires et apporte une touche décorative supplémentaire au fleurissement traditionnel. Cette végétalisation est d'ores-et-déjà effective sur environ 1000 arbres. En 2017, une expérimentation d'engazonnement des pieds d'arbres sera menée.
- **Réduction des surfaces fleuries** : de 2009 à 2012, la surface des massifs fleuris a diminué de 3 000 m² au profit de plantes vivaces ou d'arbustes. Depuis 2012, celle-ci est stable (6 500 m²). Cela facilite l'entretien et entraîne une **réduction de la production florale en serre**, qui aujourd'hui est également stabilisée.
- **Test et acquisition de matériel de désherbage alternatif** : en 2016, un préparateur de sol existant a été transformé en outil d'entretien des zones sablées, bien adapté pour intervenir sur les grandes allées des cimetières.

L'application de cette réglementation aura un impact significatif pour les cimetières, qui représentent une surface de **14 ha dont 6 ha sont à désherber**. Pour faciliter l'entretien de ces espaces, la Ville a décidé de programmer un **réaménagement** en commençant par une expérimentation sur le cimetière de Paramé en 2016, qui sera généralisée sur les autres cimetières entre 2017 et 2019.

Chaque cimetière bénéficiera d'un traitement personnalisé (bétonnage des allées (béton drainant), jointoiement des entre-tombes en ciment ou silicone, gravillonnage des allées, végétalisation des entre-tombes). Une communication sera également déployée auprès des usagers afin qu'ils fassent preuve de tolérance. Rappelons en effet que le « Zéro-phyto » n'est pas synonyme de « zéro mauvaises herbes » et que ces évolutions de pratiques seront l'occasion de retrouver une part de biodiversité qui avait disparue.

Au-delà de cet engagement sur les cimetières, la Ville a décidé de **changer durablement les pratiques pour l'entretien de ses espaces verts** représentant **236 hectares**, ayant des vocations bien spécifiques :

- 149 ha de parcs et jardins, d'accompagnements de voiries et d'habitations HLM, d'espaces naturels aménagés, d'espaces verts d'accompagnements industriels et commerciaux
- 15 ha d'espaces libres
- 18 ha de campings
- 14 ha de cimetières
- 40 ha d'hippodrome et stades

On peut également mentionner quelques chiffres complémentaires permettant d’appréhender l’ampleur de ce patrimoine naturel : 11 031 arbres d’alignement, 187 suspensions fleuries, 120 balconnières, 45 modules de jardinières, près de 50 giratoires paysagers, 6 500 m² de massifs floraux saisonniers, 3 000 m² de massifs plantes vivaces, une roseraie de 4 280 m² dont 610 m² de rosiers, Parc de la Briantais un domaine de 27 ha de promenade, pelouses, sous-bois et fleurissement naturel, végétalisation contrôlée avec 4 628 arbres répertoriés,.. etc

Pour ce faire, une vaste étude pour **l’élaboration d’un plan de gestion différenciée des espaces verts** est financée par la Ville de St Malo. En cours de notification, elle sera lancée dès janvier 2017 pour une durée de 12 à 15 mois, se décomposant en 5 phases :

- Création et mise à jour de la base de données pour l’établissement d’un SIG
- Diagnostic de l’ensemble des espaces
- Objectifs et pratiques de gestion différenciée avec les fiches de préconisations par entité
- Formation, sensibilisation des agents
- Communication auprès des élus, des agents du service des espaces verts, des entreprises partenaires, et assistance technique pour communication en direction des habitants.

Consciente de la nécessité d’accompagner le changement dans le temps pour une meilleure acceptation, un **plan d’action sera défini pour les 5 prochaines années** et les premières mesures pourront être initiées fin 2017. **Ces investissements et ces aménagements post étude seront financés en partie grâce à l’accompagnement du Ministère dans le cadre de la convention TEPCV.**

• **Acheter moins**

- Le Pôle logistique et achats assure une partie des commandes pour l’ensemble des services de la Ville et suit l’évolution des consommations des services afin d’identifier ensuite les économies possibles. Les derniers chiffres disponibles concernant le **papier** sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016
Impressions internes (services)	18 423 kg	21 288 kg	19 637 kg	19 107 kg
Impressions extérieures *	16 649 kg	11 133 kg	5 918 kg	13 777 kg
Total	35 072 kg	32 421 kg	25 555 kg	32 884 kg

On constate pour 2016 une augmentation de 7,4 tonnes de papier par rapport à 2015. Cette variation est due à une augmentation des impressions extérieures d’environ 8 tonnes, liée à des impressions exceptionnelles de documents d’information distribués à tous les malouins en boîtes aux lettres (Projet Urbain Stratégique, calendrier de fin d’année,...). En revanche, si l’on regarde la consommation interne de papier par les services municipaux, on constate que celle-ci est en baisse de plus de 500 kg par rapport à 2015.

Au niveau de la comptabilité, on peut mentionner le changement de logiciel comptable réalisé en 2016, qui permettra de parvenir à **la dématérialisation de la chaîne comptable** à partir de l’exercice budgétaire 2017, et qui générera très certainement une économie supplémentaire de papier.

- La **sensibilisation des agents au bon emploi des produits chimiques** a été intégrée dans le marché des produits d’entretien. Des formations ont été organisées avec le fournisseur à l’attention des agents des écoles et du service intérieur. De même, les agents chargés de la propreté urbaine ont été formés au bon usage des produits biocides. Enfin, on peut noter que le CCAS a récemment procédé à l’installation de « centrales de dilution » pour lessives et savons, dans l’ensemble de ses locaux administratifs et des lieux d’accueil qu’il gère. Pour l’instant, le constat est que la consommation de ces produits a été au moins divisée par deux.

- **Acheter mieux**

La mise en œuvre d'**achats écoresponsables** consiste à améliorer la contribution qu'apportent les achats des collectivités territoriales au développement durable, que ce soit en interne ou en externe. Ces achats visent le meilleur compromis entre :

- Les impacts environnementaux
- Les bénéfices sociaux (insertion de personnes handicapées ou éloignées de l'emploi)
- La performance économique

Ainsi, la Ville de Saint-Malo a intégré en 2011 le Réseau Grand Ouest (RGO), association de collectivités engagées dans la **commande publique écoresponsable**. Cette association propose des formations et des documents sur des problématiques spécifiques (achat de textile, produits de nettoyage,..) qui sont mis à disposition des collectivités adhérentes. Elle aide ensuite la Ville à rédiger ses marchés.

D'ores et déjà, des exigences relatives au Développement Durable sont introduites dans les marchés. Pour certains produits, la **réduction de l'empreinte écologique** commence à être mise en œuvre :

- Papier /bois : exigence des labels de forêts durablement gérées (FSC ou PEFC)
- Granit breton pour l'aménagement urbain : Esplanade Saint-Vincent et Pôle Culturel.
- Produits d'entretien : exigence d'un certain nombre de produits écolabellisés.
- Achat de gros matériel pour la Cuisine centrale : dans ses appels d'offres, la DESI intègre des critères liés aux faibles consommations d'énergie (gaz, eau, électricité).

Le renouvellement du marché public de restauration scolaire et hospitalière pour la période 2015 – 2019 a été une opportunité pour la Ville de mettre en application ses engagements en matière de commande publique durable. Une attention particulière a ainsi été portée aux exigences formulées dans le cahier des charges du prestataire, afin d'amplifier les actions déjà initiées sur le précédent marché (cf. 2.2-IV).

En 2015/2016, 14 agents de la Ville et 2 de SMA, représentatifs des différentes familles d'achats des 2 collectivités, ont suivi une formation de 3 jours relative à **l'achat public écoresponsable**, proposée par le CNFPT, le RGO et l'ADEME. L'objectif de cette formation était pour ces agents de maîtriser les fondamentaux de l'achat public durable et de pouvoir intégrer par la suite des exigences environnementales et sociales dans les achats publics. Compte tenu du nombre d'agents inscrits pour bénéficier de cette formation, **une seconde session est programmée en 2017**.

Pour clore ce chapitre, on peut lister ci-dessous l'ensemble des formations suivies en 2016 par les agents de la Ville dans le domaine du développement durable :

Type de formation	Nombre d'agents formés en 2016
Achat public durable	7
Colloque organisé par l'ATEE "Les Dessous et les dessus de la COP 21 » - ATEE	1
Colloque par l'Association FREDON BRETAGNE "La Ville de demain sans phyto	3

IV - Les repas servis par la collectivité

La Ville a renouvelé en 2015 son marché public pour la restauration scolaire et a confié cette mission jusqu'en 2019. La Cuisine centrale de Saint-Malo produit environ 1,2 million de repas par an pour les scolaires (Sodexo prépare et livre les repas - environ 360 000 repas / an) et l'hôpital (Sodexo fournit la marchandise, l'hôpital gère la préparation).

Pour le renouvellement de ce marché, la Ville a amplifié ses exigences en matière d'**intégration du développement durable dans la réalisation et la livraison des repas pour les scolaires**, qui se sont traduites par un certain nombre d'engagements dans l'offre de Sodexo pour les prochaines années :

- Produits d'origine **biologique** dans les repas : **20%** des volumes achetés sont d'origine biologique, et systématiquement d'**origine française** :

Produit Bio	Origine
Pain	BPA (35 Saint-Malo) avec farine Minoterie Pellauu (53)
Yaourt	Laiterie Malo (35 Saint-Malo) et Triballat (35)
Chou-fleur	Kerleg (56)
Pomme fruit	Jouault (50)
Pâtes et semoule	Alpina Savoie (73)
Pommes de terre	Kerleg (56)

- Outre les produits d'origine biologique, on peut mentionner les **produits certifiés** dans les repas, issus d'une **agriculture durable**: volaille certifiée et jambon Label Rouge, saucisse de Dinan en filière « Bleu Blanc Cœur » (porc élevé sur paille), viande bovine race charolaise (race à viande), poissons Label MSC (pêche durable) notamment le Cabillaud de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo,...etc La cuisine centrale est elle-même déjà certifiée MSC depuis septembre 2013 (2ème restaurant à être certifié en France) et propose deux fois par mois du poisson certifié durable dans ses menus. On peut également mentionner le sucre en poudre et les tenues professionnelles Sodexo (coton) issues du commerce équitable.
- Promotion des **circuits courts** via des référencements de fournisseurs locaux ou régionaux, afin de limiter le coût carbone lié au transport des produits et de valoriser l'économie locale et régionale. Ces circuits courts peuvent être couplés avec une filière bio ou certifiée : ainsi le boulanger fournissant le pain Bio est à Saint-Malo,...etc. Un engagement de progrès a été signé par Sodexo afin de poursuivre le développement des "circuits courts" et l'approvisionnement de proximité sur la durée du marché.



- En 2016, des **actions de sensibilisation des enfants** ont été déployées par SODEXO :
 - Sensibilisation des jeunes malouins à l'« éco-attitude » en novembre 2015 et avril 2016.
 - Animation Sodexo : opération « 1 dessin = 1 arbre ». 386 dessins d'enfants réalisés soit 386 arbres replantés sur le continent Africain.
 - Cuisiniers d'un jour avec un menu 100% local en juin 2016 à l'occasion de la Semaine européenne du Développement Durable
 - **Mise en avant des fournisseurs locaux** lors des commissions restaurations en présence des parents d'élèves:
 - Monsieur Lhermite, producteur de porcs Bleu Blanc Cœur au Champs-Géraux ;
 - Monsieur Lebras, de la société SLP pour l'intégration de la crépidule (Cancale) au menu de la Journée Mondiale des Océans ;
 - Monsieur Verdier, pour une présentation du végétarisme suivie d'un service dans les restaurants scolaires d'une de ses recettes.
 - Sensibilisation des agents de service au recyclage des barquettes.
 - Actions de communication auprès des agents de service via les menus et les chauffeurs-livreurs sur le caractère Bio/Local/Certifié/Labelisé des produits proposés au menu.

- **Limitation, tri et recyclage des déchets :**

Sodexo et les agents de services des écoles de la Ville se sont engagés dans une démarche de collecte et de recyclage des barquettes alimentaires sur les offices, qui progresse chaque année. En 2016, 1,7 tonnes ont ainsi été recyclées sur un total de 5,2 tonnes de barquettes distribuées, soit environ 1/3. Une fois recyclées, celles-ci sont revalorisées en supports barquettes.

Année	Tonnes recyclées	Tonnes de Co2 économisées
2012	1.24	3.73
2013	1.55	4.66
2014	3	9
2015	1,7	5
2016	1,7	5

Le CCAS s'est également engagé dans une démarche d'alimentation durable dans les repas qu'il sert :

- La cuisine centrale intègre des produits bios pour les repas servis dans les résidences pour personnes âgées
- De la même manière, chaque cuisine des structures d'accueil de la petite enfance propose des produits bios dans les repas servis aux enfants.
- Toutes les cuisines dépendant du CCAS ont mis en place une politique de réduction du « gâchis », ce qui passe par la réduction du grammage des portions, l'interdiction de la prise en compte d'une marge de sécurité dans le calcul des quantités de produits à commander, et le suivi mensuel du budget « produits », avec une limite à ne pas dépasser.

2.3 – La réduction de la dépendance énergétique de la collectivité

I - Les consommations en chauffage

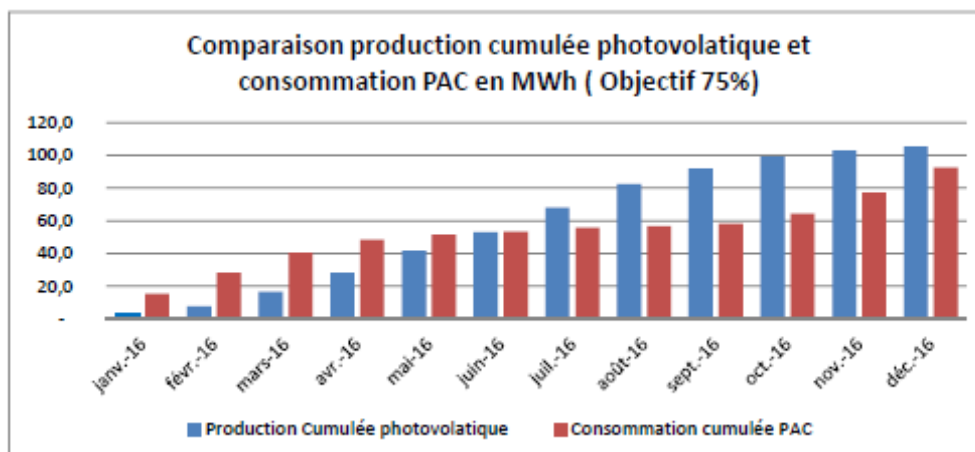
La Ville veille à la **bonne conduite du contrat d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux**. Ce contrat du type P1-P2-P3, intégrant la fourniture de l'énergie, la maintenance et le remplacement des équipements et matériels couvre 87 chaufferies, 13 chaudières individuelles et 21 équipements divers, représentant une enveloppe énergétique d'environ 11 000 MWh.

L'année 2016 a représenté une étape importante avec la **remise en concurrence de ce marché de chauffage sur la période 2016 - 2024**, qui a été confié à ENGIE Cofély :

- La clôture du précédent marché a permis la **réalisation de travaux en faveur de la performance énergétique des installations** : remplacement de pompes de circuit de chauffage par des pompes à débit variable et haut rendement sur 12 sites, remplacement d'anciennes chaudières par des modèles plus performants à condensation, raccordement de différents sites à des circuits de chauffage au gaz,...etc
- Grâce à ces travaux et aux conclusions de l'audit qualitatif et quantitatif réalisé par la Ville en 2015, le nouveau marché permet d'une part de pouvoir afficher un **gain de 5.5 % sur les cibles énergétiques de consommations**, comparées au précédent marché.
- Par ailleurs, les modalités financières du nouveau marché intègrent une **clause d'intéressement**. Il s'agit d'un Marché Température avec clause d'Intéressement (MTI). L'intéressement consiste à prévoir le partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen. Cela représente un **levier d'incitation aux économies d'énergie** pour la Ville et le prestataire via une meilleure gestion et une meilleure optimisation.
- Enfin, dans son offre ENGIE COFELY a prévu d'équiper **45 sites d'une gestion informatisée des consommations de chauffage**. Il s'agit d'un outil de reporting des consommations énergétiques sous forme de tableau de bord dynamique, permettant de faciliter le suivi de ces données et leur comparaison avec des bâtiments semblables. C'est un outil d'aide à la décision pour la Ville.

Enfin, en vue d'établir un **programme de rénovation énergétique du patrimoine existant** (cf 2.2 – I), il est nécessaire au préalable de bien connaître la performance de ce patrimoine. Il est prévu à terme qu'une base de données recensant les consommations de fluides (Gaz, électricité, eau potable) par bâtiment soit mise en œuvre et suivie. Cette base s'inspirera des éléments établis selon le modèle existant au **Pôle culturel**.

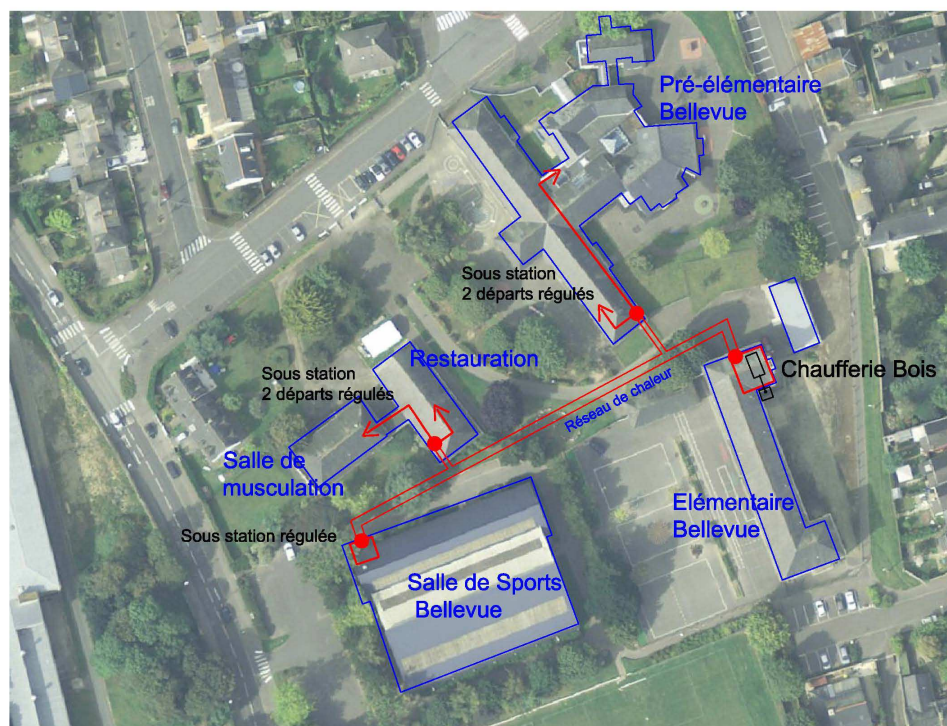
Etant équipé d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment), il est ainsi possible de suivre les consommations énergétiques de cet équipement. Pour l'année 2016, celles-ci sont **conformes à l'objectif fixé par la labellisation THPE-EnR**. L'objectif de production par les panneaux photovoltaïques de 75% des consommations électriques de la pompe à chaleur (PAC) est également largement atteint en 2016, avec une **production photovoltaïque qui couvre et dépasse même les consommations de la PAC**.



En matière de **recours aux énergies thermiques renouvelables** (EnR) pour le chauffage des bâtiments, l'année 2017 verra se concrétiser la mise en place d'une **nouvelle chaufferie bois reliée à 5 équipements municipaux** (*Ecoles élémentaire et préélémentaire, salle de sport, restaurant scolaire et nouvelle salle de musculation*) dans le **quartier de Bellevue** (cf plan ci-dessous).

Le choix a été de recourir à de la plaquette bois déchiqueté, fournie par la **filière bois locale** (SCIC Energies Renouvelables du Pays de Dinan), qui couvrira **90 % des besoins de chauffage**, l'appoint étant apporté par une chaudière gaz.

Les travaux seront réalisés durant le printemps/été 2017 et cette chaufferie sera mise en fonctionnement à la rentrée scolaire 2017.



Par rapport à une solution de référence « gaz », ce **projet de chaufferie bois répond aux 3 piliers du développement durable** :

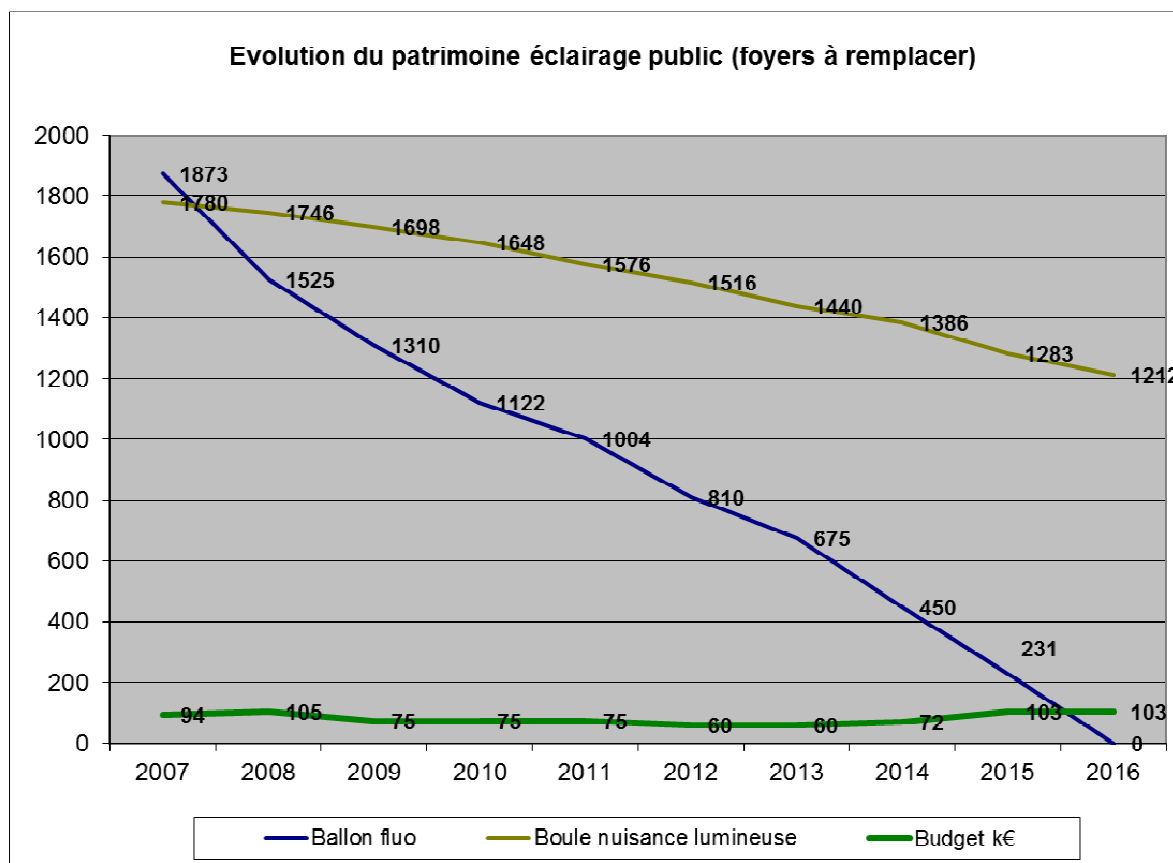
- **Intérêt environnemental** :
 - Lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de GES via le moindre recours aux énergies fossiles
 - Développement de la ressource contribuant à la préservation de l'environnement (maintien de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion des sols...)
 - Approvisionnement en bois local donc moins de transport par camions pour la livraison
- **Intérêt économique** :
 - Affranchissement des augmentations du coût des énergies fossiles
 - Contribution au développement d'une filière bois locale, la valorisation du bois énergie appelant des actions de coupe, de transformation ou de conditionnement à même de dynamiser l'emploi local
- **Intérêts sociaux** : Appui sur une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui réalise des actions de sensibilisation auprès de différents publics

II - Les consommations électriques

En matière de **maîtrise des consommations électriques du patrimoine bâti existant**, les enjeux sont les mêmes que pour le chauffage. Un suivi des consommations des différents bâtiments doit être initié, accompagné de la poursuite des diagnostics énergétiques sur le patrimoine de la Ville, et de la proposition de scénarios d'investissement à faible temps de retour pour optimiser les consommations.

Réduire les consommations liées à l'éclairage public est un programme ambitieux qui a démarré il y a quelques années. Après le passage de la totalité des illuminations de Noël en LED, le programme se concentre sur l'éclairage de la voirie :

- Renouvellement des ampoules grâce à un programme de maintenance privilégiant des modèles plus performants : -30% de puissance en moyenne pour un niveau d'éclairage comparable. 152 ampoules ont ainsi été changées en 2016 (357 en 2015, 345 en 2014, 300 en 2013). Cela a permis une économie annuelle de consommation de l'ordre de 9 500 €.
- Le programme de suppression définitive des vieux ballons fluo énergivores a été terminé en 2016.



- Diminution des puissances souscrites : l'augmentation du nombre d'ampoules performantes permet de procéder à un ajustement des puissances. On est ainsi passé en 5 ans de 1398 kW à 1205 kW, permettant d'abaisser la facture d'électricité (abonnement et consommation). Dans le même temps, le nombre de foyers lumineux reste plutôt stable malgré la création de nouvelles voiries, grâce au dépôt de foyers en doublon ou inutiles (48 foyers pour l'année 2016) :

Année	Foyers lumineux	Consommation estimée (MWh)	Consommation facturée (MWh)	Puissance souscrite (kW)	Puissance par foyer (W)
2011	10 269	5 690	5 564	1 398	136
2012	10 253	5 499	5 561	1 351	131
2013	10 271	5 325	5 883	1 308	127
2014	10 439	5 197	5 368	1 277	122
2015	10 459	5 050	5 828	1 233	117
2016	10 447	4 904	5 207	1 205	115

- Foyers LED sur les chantiers neufs d'éclairage public : en 2016, lors de la réfection rue des Nénuphars, allée du Coudray, rue des Halles et rue du Commandant L'Herminier ont été posés 28 foyers 100% LED, ce qui, associé à un abaissement de puissance nocturne, doit permettre au final d'obtenir une consommation divisée par deux.
- En 2017, la Ville souhaite **accélérer fortement son programme d'économies d'énergies** par la poursuite de ce programme pluriannuel d'investissements, mais surtout via **la modulation de l'éclairage nocturne grâce à l'accompagnement du Ministère dans le cadre de la convention TEPCV**.
En effet, aujourd'hui, hormis quelques expérimentations d'abaissement de tension sur certaines rues, la Ville n'a pas encore engagé de modulations de l'éclairage, notamment nocturne. Or cette pratique peut représenter un gisement conséquent d'économies d'énergie. Ainsi, selon les technologies (coupure totale ou abaissement de puissance), le périmètre d'intervention et l'amplitude horaire retenus, permettraient d'obtenir **un gain de 12 à 36% des consommations énergétiques actuelles**.

L'investissement dans ces nouveaux équipements nécessite des **études préalables** qui seront réalisées en 2017 :

- Schéma directeur d'éclairage, permettant d'identifier les réels besoins en fonction des lieux et des usages connus, ainsi que les technologies de modulation de l'éclairage les plus pertinentes
- Étude d'acceptabilité, visant à accompagner ces dispositifs de modulation de l'éclairage de façon participative
- Schéma de modulation de l'éclairage puis définition d'un programme de travaux

Une première tranche de **travaux** pour un montant de **350 k€** sera ensuite réalisée en 2018.

En parallèle, la Ville poursuivra en 2017 l'équipement en LED sur les chantiers neufs et lors de rénovation (Boulevard des Talards, Impasse des Forts, rue des six frères Ruellan, rue Abbé Huchet, impasse des Rochettes, rue Jean-François Montador, rue de la Galiotte, rue de la Flourie).

On peut également citer les efforts réalisés et à venir sur les **consommations électriques liées à l'assainissement** :

- Sur la durée du contrat d'affermage (7 ans), programmation de travaux de renouvellement d'équipements électriques et des équipements dans les ouvrages (roues de pompes usées, perte de charges diverses, etc...) contribuant à maintenir un niveau de performance des équipements et donc à contenir la dépense énergétique.
- Limitation des "ECP" (Eaux Claires Parasites) qui génèrent des apports de débits préjudiciables au fonctionnement des réseaux de la station d'épuration (STEP) et occasionnent des volumes surabondants pompés à plusieurs reprises. L'objectif est la réduction de la consommation électrique associée.

La Ville développe également le **recours aux énergies renouvelables productrices d'électricité sur plusieurs bâtiments municipaux** : la Maison de Quartier de Rothéneuf, les Tennis de Marville et le Pôle culturel. Pour 2016, le bilan est le suivant :

Année	TOTAL
2011	5 380 kWh (4 tCO2 évités)
2012	4 400 kWh (3,5 tCO2 évités)
2013	40 922 kWh (33 tCO2 évités)
2014	185 828 kWh (149 tCO2 évités)
2015	200 556 kWh (160 tCO2 évités)
2016	113 828 kWh (91 tCO2 évités)

III - Les certificats d'économie d'énergie

Depuis 2012, la Ville valorise des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. Les multiples investissements réalisés par la Ville de Saint-Malo entraînant des économies d'énergie sur son patrimoine (rénovation, construction,...), mais également dans le cadre de ses autres compétences (notamment éclairage public) génèrent des CEE qui sont valorisables financièrement. Un cabinet extérieur accompagne la Ville pour identifier et valoriser les CEE générés sur l'année écoulée.

Année	Volume de CEE générés en kWh cumac
2012	4 309 590
2013	5 075 940
2014	11 098 670
2015	4 463 535

Au titre de l'année 2015, les opérations à la source de ces certificats sont listées ci-dessous :

N° d'Opérations standardisées	Adresse	Date de début	Date de Fin	Type d'opérations	Total kWh cumac
RES-EC-104	Place de la Corne du Cerf, Grand rue, Rue de Toulouse, Rue des Cordiers, Rue Jacques Cartier	01/01/2015	02/12/2015	Rénovation d'éclairage extérieur	230400
	Rue Saint Vincent, Rue de Toulouse, Rue des Cordiers	01/01/2015	02/12/2015		115200
	Rue de la Guimauviere, Rue du Général Férié, Rue du Clos Baron, Avenue de la Garde, Rue du Révérend Père Lebret, Rue de Beaulieu, Rue de la Croix du Chêne, Rue du Nicet	01/01/2015	02/12/2015		418500
	Rue du Général Férié, Rue de Beaulieu, Rue Georges Mallet, La ville Mallet, Rue du Révérend Père Lebret, Jardin de la Briantais, Rue de Bellevent, Impasse du coq Hardi, Chemin du Havre	01/01/2015	02/12/2015		345600
	Digue du Sillon	01/01/2015	02/12/2015		122400
	Avenue de la Guimaurais, Rue de la Fée Morgane, Rue de la Fée Mélusine	01/01/2015	02/12/2015		72000
	Rue de la Fée Morgane, Rue de la Fée Mélusine, Impasse Berthe Plisson, Rue du Hindré, Rue de la Montre, Rue de Bealeu	01/01/2015	02/12/2015		151200
	Rue de la fée Morgane	01/01/2015	02/12/2015		7200
	Rue de la fée Mélusine	01/01/2015	02/12/2015		27900
	Jardin de la Briantais	01/01/2015	02/12/2015		43200
	Rue des Antilles	01/01/2015	02/12/2015		46500
	Rue Ville Pepin	01/01/2015	02/12/2015		115200
	BAT-EN-103	Centre Allende	09/09/2015		21/03/2016
Centre Allende		15/08/2015	29/02/2016	115 992	
Mairie Annexe de Paramé		09/10/2015	26/04/2016	385 560	
Ecole élémentaire de Legatellois Legoffic		12/03/2015	27/08/2015	388 800	
Ecole préélémentaire de Legatellois Legoffic		02/04/2015	27/08/2015	181 440	
Ecole élémentaire de la Nation		02/04/2015	27/08/2015	563 760	
BAT-EN-104	Centre Allende	19/09/2015	08/03/2016	Menuiseries extérieures	11 322
	Ecole de Bellevue	30/04/2015	27/08/2015		388 620
	Mairie Annexe de Paramé	08/05/2015	30/09/2015		15 545
	Mairie Annexe de Paramé	05/11/2015	11/05/2016		5 719
BAT-EQ-127	Eglise Sainte Croix	12/10/2015	11/03/2016	Luminaire d'éclairage LED	17 600
	Centre Allende	21/09/2015	29/02/2016		3 200
	Mairie Annexe de Paramé	03/11/2015	31/05/2016		32 000
	Salle de Sport du Naye	11/09/2015	30/11/2015		24 000
	Ecole élémentaire de la Nation	09/07/2015	02/09/2015		38 400
	Ecole élémentaire de Courtoisville	09/07/2015	02/09/2015		22 400
	Ecole élémentaire Legattelois	09/07/2015	02/09/2015		25 600
BAT-TH-102	Salle de Sport Duguay Trouin	29/06/2015	30/10/2015	Chaudière collective	376 040
	IDEN Decouverte	27/10/2015	31/10/2015		66 150
BAT-TH-104	Mairie Annexe de Paramé	28/10/2015	14/04/2016	Robinet thermostatique	13 423
TOTAL					4 463 535

2.4 – L'amélioration de l'empreinte énergétique liée à la gestion de l'eau et des déchets

I - Les consommations d'eau potable

La Ville s'est depuis longtemps penchée sur la question des **systèmes économes en eau** pour son fonctionnement :

- 90% de surfaces fleuries (massifs, ronds-points, bacs aux fenêtres) disposent désormais d'un système d'arrosage intégré, par aspersion ou goutte-à-goutte. Ce type d'arrosage autonome consomme en énergie l'équivalent d'une pile LR6 pendant les 6 mois de la période de fonctionnement (mai à octobre). Avec ce système, les consommations d'eau restent très stables d'une année sur l'autre, et ne sont plus dépendantes que des conditions météorologiques et de l'augmentation annuelle de la surface d'espaces verts gérés par la Ville. En 2013, 2 agents du service des Espaces Verts ont reçu une formation CNFPT sur les systèmes économes en eau. Depuis, ce sont eux qui assurent la gestion et l'entretien du système d'arrosage intégré.
- Enfin, l'habitude est prise de planter des végétaux peu gourmands en eau dans les nouveaux espaces verts. La démarche a ainsi été généralisée pour l'ensemble des espaces publics dans le projet de renouvellement urbain de la Découverte.
- En matière d'économie d'eau sur les bâtiments municipaux, la Ville installe progressivement des équipements plus performants au fil de ses interventions en régie et lors des opérations de rénovations (chasses d'eau économiques, mousseurs,...etc).

La **réutilisation de l'eau de pluie** est une problématique qui se pose sur quelques sites municipaux, notamment pour l'arrosage.

La **gestion des ressources en eau potable et l'assainissement**, qui intéresse tout le territoire malouin, est traitée au chapitre 3.4.

II - La production et le traitement des déchets

Diverses **filières de tri et de recyclage** sont actuellement mises en œuvre dans les services municipaux :

- Les cartouches de toner usagées sont reprises par le fournisseur. Les machines informatiques hors d'usage sont stockées un temps et, lorsque le volume le permet, sont enlevées par un prestataire d'une filière D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Des bacs de récupérations de piles usagées, relevés par l'éco-organisme COREPILE, ont été mis en place en 2015 par SMA dans les trois mairies.
- Le tri du papier a été mis en place au Château en 2013. La démarche a été généralisée dans l'ensemble des services début 2014. La collecte est faite par SMA.
- Les ampoules usagées du service des fêtes sont collectées pour être envoyées dans la filière Recylum.
- Cuisine centrale : cf. 2.2 IV
- Port de plaisance des Sablons : cf. 3.5
- Dans le cadre des chantiers importants, la Ville impose le tri des déchets dans son cahier des charges.

3 – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-MALO

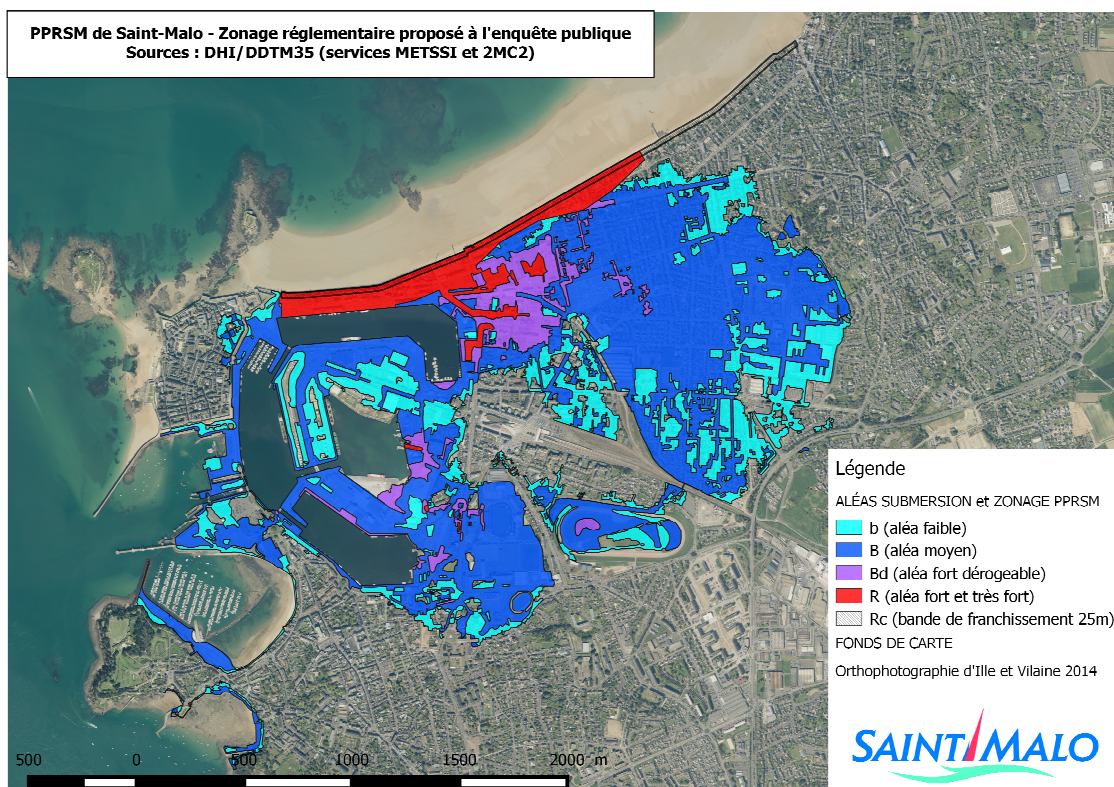
3.1 – L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels

Les hypothèses locales de réchauffement climatique à l'horizon 2100 dans le nord de la Bretagne mettent en lumière deux types de conséquence possible : l'élévation du niveau de la mer, jusqu'à un mètre au-dessus du niveau actuel (+ 3 mm par an) et l'augmentation du niveau des précipitations.

L'élévation du niveau de la mer à moyen et long terme pose en particulier à Saint-Malo deux types de problèmes :

- le comportement des digues et ouvrages de protection présents sur le littoral, face à l'augmentation de la masse d'eau ;
- le probable apport de sable sur le littoral ; ce rechargement naturel des plages peut amener un profond changement de la physionomie du trait de cote et influencer sur le comportement des digues.

C'est pour cette raison qu'un **Plan de Prévention des Risques Submersion Marine** (PPRSM) a été prescrit à Saint-Malo en avril 2010, dont l'approbation préfectorale est prévue en janvier 2017. La carte ci-dessous correspond au zonage réglementaire proposé lors de l'enquête publique qui a eu lieu en 2016 :



Un assouplissement des règles d'urbanisme qui figureront dans le PPRSM a été obtenu dans le cadre de la « maîtrise d'ouvrage unique » des digues : suite au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), SMA a depuis mai 2016 la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des digues afin d'en assurer une gestion pérenne et efficace, en lieu et place d'une maîtrise d'ouvrage morcelée entre 6 maitres d'ouvrage différents. Dès lors, la Ville de Saint-Malo, en charge de l'urbanisme, a pu bénéficier d'une dérogation à l'inconstructibilité dans certaines zones situées à l'arrière des digues, dénommées « Zone d'Intérêt Stratégique ».

Début 2017, en collaboration avec SMA, un **Plan d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) sera mis en place pour lancer un programmes d'études préalables sur les digues, afin d'anticiper des travaux futurs de consolidation et de remise à niveau.

Encore à l'étude, ce programme d'actions pourrait consister en :

- *étude hydro-sédimentaire* : analyse fine du comportement de la baie de Saint-Malo en matière de transport de sédiments et de courants ;
- *analyse structurale des digues* : cette étude devrait identifier les faiblesses des ouvrages et quantifier les scénarios de défaillance les plus probables, dans le cadre de la prochaine étude de dangers ;
- *étude sur épis et brise-lames* : cette étude devrait statuer sur la pertinence de ce type de dispositif de défense contre la mer, et de proposer une reconstruction ou de nouvelles localisations ;
- *numérisation des données marégraphiques et anémométriques de Saint-Malo* : ces données sont aujourd'hui en grande partie au format papier. Les numériser permettrait d'améliorer la connaissance des niveaux d'eau utilisés dans les modèles numériques de submersion ;
- *pose de repères de submersion* : quelques endroits à Saint-Malo sont potentiellement concernés ;
- *assistance à maîtrise d'ouvrage pour un futur PAPI complet* : diverses études d'impact, d'opportunité ou de faisabilité seront nécessaires pour caractériser un programme de travaux pertinents.

Pour ce qui concerne l'augmentation du niveau des précipitations, qui peut induire des phénomènes d'inondations, des études sont en cours pour réviser le **schéma directeur d'assainissement et de gestion des inondations** mis en place dans les années 1980 :

- Ces études ont déjà permis de définir sur quel événement probabiliste caler la stratégie de lutte contre les inondations : ce sera la pluie vingtennale (c'est-à-dire avec un temps de retour moyen tous les 20 ans).
- La création d'infrastructures urbaines (de type bassin tampon) restera imposée aux opérateurs privés dans le cadre de nouvelles zones d'aménagement.

Ces nouveaux risques sont depuis longtemps identifiés mais désormais amplifiés par l'évolution du changement climatique. C'est pourquoi il faut les intégrer dans une forme renouvelée de culture du risque et d'information à destination des Malouins. Cela passe notamment par la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui est prévue pour 2017, dès lors que la cartographie définitive du PPRSM sera validée.

3.2 – L'épanouissement de tous les êtres humains et la politique de cohésion sociale

Le développement ne saurait être durable s'il laissait des citoyens à l'écart des biens et des services essentiels à leur épanouissement personnel. D'autre part, pauvreté, exclusion sociale et accroissement des inégalités montrent bien que le développement économique est une condition nécessaire mais pas forcément suffisante pour obtenir le progrès social. **Une politique de cohésion sociale et de solidarité entre générations** est donc un **volet nécessaire dans une politique globale de développement durable** ; une telle politique interagit directement avec des actions visant à garantir l'épanouissement individuel.

Ces politiques sont en partie portées par le Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**), qui offre à tous les Malouins de multiples services, de la petite enfance aux plus vulnérables (personnes en situation d'exclusion, de handicap, personnes en perte d'autonomie...) et qui finance des actions mises en œuvre par des associations locales très actives dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'insertion. Pour mener à bien ces missions, le CCAS est structuré en 3 pôles : Pôle Petite enfance, Pôle Personnes âgées et handicapées et Pôle Solidarités.

- **La santé pour tous**
 - En 2016, la Ville a versé une subvention à 16 associations œuvrant dans le domaine de la santé pour un montant de 13 710 €.
 - Le CCAS dispose d'un poste d'animatrice territoriale santé qui renforce la dynamique locale de promotion de la santé à l'échelle du Pays de St Malo (poste financé par la Région, l'ARS et le Pays de St Malo). L'objectif est d'animer un programme local de santé en recherchant la participation des usagers. Deux types d'actions sont mises en place : actions pérennes pour favoriser le travail des professionnels de la santé et mise en œuvre de projets sur des thématiques plus ponctuelles. L'animatrice santé intervient dans le domaine de la santé mentale, de la prévention alcool, les infections sexuellement transmissibles, l'autisme, les violences intra familiales, la prévention du suicide...
- **Accès au territoire et aide aux transports**
 - La Ville a versé en 2016 une subvention de 48 000 € à l'Association de Développement Sanitaire (ADS) afin qu'elle gère un service de transport à la demande. Toute personne à mobilité réduite peut y accéder pour des déplacements de porte à porte, en minibus adapté.
 - En 2016, la Ville a versé 43 760 € de subventions à 11 associations de lutte contre le handicap, dont Loisirs Pluriel (activités de loisirs pour enfants handicapés)
 - Le CCAS porte également le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), qui accueille, informe, oriente les personnes âgées et les personnes handicapées. Il évalue les besoins et élabore le plan d'aide.
- **Pauvreté, emploi et insertion**
 - Le service Solidarité du CCAS a pu suivre près de 1 050 ménages en 2015, tandis que le service Insertion a pu accompagner 1525 personnes bénéficiaires du RSA.
 - En 2016, la Ville a versé une subvention à 28 associations œuvrant dans le vaste domaine de la solidarité et de l'Insertion, pour un montant total de 348 940 €.
- En 2016, le **CCAS a également lancé plusieurs projets structurants** :
 - La Ville souhaite s'inscrire dans une démarche de renouveau global de sa politique sociale, qui viendra s'incarner dans la formulation d'un **Projet Social de Territoire**. Son objectif est de renforcer la cohérence et l'efficacité des réponses en matière d'action sociale et de servir ainsi de « feuille de route » à la municipalité dans la mise en place d'une politique sociale cohérente et adaptée aux besoins de la population malouine. En premier lieu, un diagnostic social de territoire a été initié afin de recenser l'offre déjà existante sur le territoire malouin.
 - Le CCAS a lancé un réseau de **bénévoles de la solidarité, les Veilleurs solidaires** : le rôle de ces bénévoles est, à l'échelle d'un quartier, d'une rue ou d'un immeuble, de porter une attention particulière, mais pas intrusive, à l'égard des personnes isolées.

- **Clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville**

- Depuis 2012, la Ville a intégré des **clauses d'insertion** dans ses plus gros marchés publics de voirie ou de construction de bâtiments. Concernant le projet ANRU I qui s'est terminé en 2015, et qui fut un très gros pourvoyeur de contrats d'insertion, le bilan est le suivant :

Marché	Heures d'insertion		
	Prévu	Contractualisé	Réalisé
Chantiers ANRU I Découverte <i>dont salle sports, maison quartier...</i>	27 000	29 450	31 213

- Depuis fin 2014, le règlement intérieur relatif aux MAPA rend les clauses d'insertion obligatoires pour tout marché de travaux publics et/ou de bâtiments d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT. Plusieurs marchés lancés en 2016 incluent ainsi des **heures d'insertion : Projet des Talards** (643h pour des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts), **marchés d'assainissement** (150h pour des travaux de renforcement et d'extension du réseau et 150h pour des travaux de restructuration sur les réseaux du secteur Courtoisville et Chateaubriand).
- Les chantiers d'insertion ont été créés pour favoriser l'emploi des personnes en dehors des parcours habituels. Depuis près de 20 ans, la Ville a fait appel à l'AMIDS (Association Malouine d'Insertion et de Développement Social) pour la réalisation de chantiers « nature et environnement ». La Ville a lancé fin 2016 un **marché d'insertion**, en cours d'attribution, prévoyant des travaux d'entretien de ses espaces verts, de ses cimetières et de ses bâtiments pour un montant annuel maximum de **105 000 € HT**.
- Le code des marchés publics permet de réserver certains marchés à des structures qui accueillent des **personnes handicapées**. Seules ces structures peuvent postuler. Ainsi, tous les ans, la Ville réserve une partie des missions d'entretien des espaces verts à ces structures, pour un montant annuel de **50 000 €** environ. Depuis plusieurs années, c'est le CAT Armor qui est retenu via cette mise en concurrence.

- **Le Contrat de Ville**

La politique de la Ville a connu de grosses modifications suite à la parution de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi « Lamy ». Ainsi, la géographie de la politique de la ville a été modifiée, mais également le cadre contractuel. Le **Contrat de Ville, signé le 8 juillet 2015**, porte sur trois volets :

- La cohésion sociale.
- L'emploi et le développement économique.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

La Ville de Saint Malo finance, dans le cadre de l'appel à projets qu'elle lance annuellement avec ses partenaires (Etat et Département), des actions portées par des associations sur ces 3 volets. Au titre de l'année 2016, **43 projets portés par 32 structures ont été financés**, représentant un financement de **86 000 €** pour la Ville comme l'indique le tableau récapitulatif.

Thématiques Contrat de Ville	Nombre de projets financés	Coût Projets estimé	Subventions Contrat de Ville allouées	Dont part Ville
Education et réussite éducative	7	264 590 €	34 483 €	11 200 €
Inclusion sociale et accès au droit	6	143 825 €	29 000 €	13 000 €
Santé	3	29 959 €	11 800 €	1 880 €
Loisirs, sport, culture	8	113 111 €	35 389 €	10 859 €

Emploi et développement économique	8	643 364 €	66 100 €	25 300 €
Habitat et cadre de vie	3	225 474 €	16 300 €	8 800 €
Axes transversaux	7	95 760 €	19 961 €	13 961 €
Conseil citoyen	1	3 500 €	3 000 €	1 000 €
TOTAUX	43	1 519 583 €	216 033 €	86 000 €

Le **développement durable** ne constitue pas une thématique en tant que telle du Contrat de Ville mais en est un **composante sur certaines actions**.

En effet, au titre de la cohésion sociale, des projets favorisant l'accès à des pratiques culturelles et sportives ont vocation à être renouvelées comme la découverte des activités nautiques et du patrimoine culturel et archéologique sous-marin. Ces projets incluent, de fait, un aspect de **sensibilisation à la protection du littoral et de l'environnement**.

Parallèlement, dans ce même cadre, la Ville soutient le **projet de jardin partagé de la Découverte** qui répond à la fois à des objectifs de création de lien social et de participation des habitants ainsi qu'à l'enjeu transversal de développement de l'attractivité du quartier. Intrinsèquement, ce lieu constitue une ressource en matière de développement durable et des manifestations à but pédagogique pourraient y être envisagées en s'appuyant sur l'association qui l'anime.

Enfin, la Ville accompagne le **conseil citoyen** dans sa mise en place et son fonctionnement. Cette instance, indépendante et autonome, est **composée d'habitants du quartier et d'associations et acteurs locaux**. Son rôle consiste à être un relais entre les institutions et habitants, en participant, entre autres aux instances du Contrat de Ville, et stimuler et appuyer les initiatives citoyennes. Le conseil citoyen renforce actuellement ses compétences en matière de politique de la ville et de communication.

- **L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

- **Voirie** : l'objectif de la Ville est d'accompagner la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun modifiés par SMA et d'intervenir sur divers sites pour améliorer les conditions d'accès de la voirie aux personnes en situation de handicap. Cela passe par la réalisation de trottoirs, de surbaissés, de traversées piétonnes et la pose de bandes d'éveil à la vigilance.
- **Etablissements recevant du public (ERP)** : la Ville a établi son Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé). Il concerne 134 ERP (dont 3 projets de cession et une relocalisation) et 9 pour le CCAS, soit 143 ERP. Sur les 9 prochaines années, le programme de mise en conformité des bâtiments communaux s'élèvera à 10 millions d'euros.

	Nombre total d'ERP	A mettre en conformité	Enveloppe budgétaire
Ville	141	134	9,111 M€
CCAS	10	9	0,936 M€
TOTAL	151	143	10,047 M€

Le programme de 2016 a concerné les 13 ERP suivants : Ville de Saint-Malo, Cimetière des Ormeaux, Eglise Saint-Ideuc, Académie Malouine d'Arts Plastique, Théâtre Bouvet, Société d'Histoire et d'Archéologie, Université du Temps Libre, Groupe scolaire de La Gentillerie, Marville (Petit vestiaire Est), Centre nautique de Rotheneuf, Salle de sports Charcot, Maternelle et crèche Paul Turpin pour le CCAS pour un montant de **350 000 €**. Pour ce qui concerne le théâtre Bouvet et l'école élémentaire de La Gentillerie, les travaux se poursuivront en 2017 par la mise en place d'un ascenseur desservant tous les niveaux de l'école et la création de nouvelles places pour fauteuils PMR dans la salle de spectacle du théâtre, ces travaux devant se réaliser en partie hors des période d'activité des établissements. Pour l'année 2017, le programme prévoit la suite de l'Ad'AP avec le traitement de **15 ERP** pour un budget de **661 000 € TTC**.

3.3 - La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

La qualité bactériologique des zones de baignades a été réformée par une directive Européenne de 2006, qui a imposé à partir de la saison 2013 une évolution significative des modalités de surveillance de la qualité des eaux et de leur classement. **Sur plusieurs années, le bilan de la qualité des eaux sur les plages malouines est bon.** Des pollutions accidentelles (campings-cars, plaisanciers, animaux sur la plage,...etc) peuvent expliquer les résultats sur les plages des Bas-Sablons et Rothéneuf. Du côté des réseaux d'assainissement, la Ville est très vigilante et programme des travaux d'améliorations qui contribuent à cette bonne qualité des eaux des plages.

	Plage	Classement								
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Les corbières	C	B	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Les corbières	Bonne qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Bas-sablons	B	B	A	B					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Bas-sablons	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité suffisante	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Le Mole	B	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Le Mole	Bonne qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Bon secours	A	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Bon secours	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	L'Eventail	A	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	L'Eventail	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Le Sillon	A	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Le Sillon	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	La Hoguette	A	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	La Hoguette	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Le Minihic	B	A	B	B					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Le Minihic	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Rochebonne	B	A	A	B					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Rochebonne	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Le Pont	B	A	A	B					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Le Pont	Qualité suffisante	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	La Varde	A	C	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	La Varde	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Le Val	A	A	A	A					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Le Val	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	
Classement selon la Directive de 1976 (*)	Rothéneuf	B	B	A	B					
Classement selon la Directive de 2006 (**)	Rothéneuf	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité suffisante	Qualité suffisante	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	

(*) en vigueur jusqu'en 2012

(**) en vigueur à partir de 2013

Comme la plupart des communes bretonnes, la commune de Saint-Malo recense de plus en plus d'**espèces invasives**, que ce soit au niveau de la **faune** (frelon asiatique, chenilles processionnaires) et de la **flore** (Herbe de la Pampa, Arbre à papillon, Baccharis, Griffes de sorcière, Renouées...). L'invasion par ces espèces exotiques est devenue un problème majeur dans la conservation des espèces autochtones et dans l'agriculture tant les introductions se sont multipliées en quelques décennies. L'invasion biologique est désormais reconnue comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, du déclin de la biodiversité. Afin de permettre à chacun de reconnaître une espèce invasive, signaler sa présence dans un endroit donné, apprendre et mettre en œuvre les mesures qui s'imposent, la Ville a initié un certain nombre d'actions :

- Inventaire et localisation des espèces invasives sur les espaces communaux réalisé et mis à jour annuellement, en partenariat avec les services de l'Etat
- Sensibilisation des services techniques municipaux à l'existence des espèces invasives et repérage lors de leurs missions sur les espaces communaux
- Actions de destruction annuelles des Renouées du Japon (coupées et brûlées) par les services municipaux
- Actions de sensibilisation du grand public : stand « nuisibles + espèces invasives » pour sensibiliser le grand public lors du Marché aux fleurs en 2015 et 2016

3.4 – Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

I- L'élaboration d'un projet urbain durable à l'échelle de la Ville - « St Malo 2030 »

La Ville de Saint-Malo a adopté en avril 2016 son **Projet Urbain Stratégique (PUS)** projetant le développement de la ville pour les 15 prochaines années, « **St Malo 2030** ». Présenté par le Maire lors d'une réunion publique, à laquelle ont participé 500 personnes, la Ville également diffusé un document synthétique d'information à tous les malouins par courrier <http://www.ville-saint-malo.fr/le-projet-urbain-strategique/>

Ce PUS se veut harmonieux, car il **féderera l'ensemble des projets à entreprendre, dans une vision durable**. Il associera, dans une réflexion à long terme, le respect incontournable de l'environnement fragile et protégé intelligemment par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision (cf 3.4 – II) et le PPRSM (Plan de Prévention des Risques de Subversion Marine) en cours d'approbation (cf 3.1).

Le PUS devra poursuivre la **préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue** qui fait la richesse de Saint-Malo et contribue à créer les conditions de l'adaptation au changement climatique de demain. Dans le cadre du plan d'ensemble, la mise en réseau des éléments de biodiversité permettra d'assurer des continuités vertes. Les quartiers de Saint-Malo pourront être reliés par ces corridors naturels, valorisant la nature ordinaire, et supports des circulations douces et d'équipements publics.

II – Révision du PLU : inscrire la Ville dans une dynamique durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en mars 2006 exprimait déjà les engagements de la Ville en matière de développement durable. Ainsi, la Ville entendait notamment **lutter contre l'étalement urbain** en favorisant une politique de construction de logements dans les quartiers centraux et en garantissant le maintien d'une zone rurale. Alors que le PLU prévoyait de limiter les projets d'étalement urbain avec un objectif de 50 % des projets de logements, les décomptes montrent que la Ville a limité l'étalement à seulement 25 % en privilégiant le renouvellement urbain pour 75 % des nouveaux logements, sur la période 2007/2014.

Dix ans après son approbation, le PLU nécessite d'être réécrit pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. En effet, l'entrée en vigueur des lois Grenelles I et II ainsi que la loi ALUR va nécessiter d'engager une révision générale du document d'urbanisme. La révision générale du PLU a donc été prescrite par une délibération en Conseil Municipal du 25 juin 2015.

Un des objectifs poursuivis par la révision du PLU et inscrit dans la délibération susvisée, concerne la conception d'un **projet urbain respectueux des objectifs du développement durable, conciliant développement urbain et préservation de la trame verte et bleue**.

Afin de mener à bien l'élaboration des différentes pièces constitutives du PLU, des études thématiques sont lancées. Les résultats fourniront des connaissances dans les différents volets se rapportant au PLU et en actualiseront les enjeux.

Ainsi, la Ville de Saint-Malo :

- a missionné la Chambre d'Agriculture 35 pour réaliser une étude agricole
- a lancé un marché pour la réalisation de l'étude sociodémographique & logements
- lancera en 2017 une étude concernant le volet « patrimoine » du PLU

La quatrième étude à lancer en 2017 portera sur la réalisation de l'**évaluation environnementale**. Conformément à la volonté de l'équipe municipale d'écrire un **nouveau PLU ambitieux en matière environnementale et énergétique**, cette étude comprendra une **partie approfondie sur la cible « énergie/climat »** pour prendre en compte de manière exemplaire :

- diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)

- maîtrise de l'énergie
- production énergétique à partir de sources renouvelables

III - Un parti pris fort dans les projets d'urbanisme opérationnel

San attendre la révision du PLU, et conformément aux objectifs établis dans le PUS, la Ville s'est engagée dans les aménagements ci-dessous en 2016:

- **Projet d'Ecoquartier sur le site de l'ancienne Caserne de Lorette**

La ville de Saint-Malo a lancé une consultation pour confier à un bureau d'étude la réalisation des études préalables ainsi que les pièces nécessaires à la création de la ZAC « Caserne de Lorette ». Ces études constitueront un point d'appui essentiel dans la démarche de **réalisation d'un écoquartier**, démarche par laquelle la Ville entend **promouvoir un niveau d'exigence environnemental exemplaire** sur ce site et en faire un laboratoire d'expérimentations.

Différentes thématiques seront abordées dans cette étude permettant de conduire à la mise en œuvre d'un écoquartier, notamment :

- **Choix énergétiques** : identification des possibilités de production d'énergie en ayant recours à des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse,...)
- **Cohérence des modes de déplacement** : étude des modes de déplacement doux (vélo, piéton)
- **Gestion des déchets** (ménagers et en phase chantier)
- **Gestion alternative de l'eau** : réflexions pour une gestion de l'eau favorisant l'économie et limitant l'imperméabilisation des sols,...
- **Biodiversité - dimension paysagère et naturelle**
- **Environnement sonore**

- **Projet de renouvellement urbain sur le site de la « Maison des Associations » (MDA)**

Dans le cadre de l'appel à projets sur le site de la MDA, la Ville de Saint-Malo a insisté sur sa volonté de choisir un projet dont l'innovation concernera la **prise en compte de l'environnement et des enjeux de développement durable**, tant sur le **traitement de l'espace public** que sur la **performance énergétique du bâti**.

La Ville a retenu le projet conçu par BATI ARMOR, qui permet d'aller au-delà de la Règlementation Thermique (RT) 2012 et **d'anticiper la RT 2020** avec ce projet d'environ 90 logements comprenant aussi une maison de quartier permettant d'atteindre le niveau **BEPOS** (Bâtiment à Energie Positive) et la labellisation BEPOS-EFFINERGIE 2013.

Le projet bénéficiera :

- d'une enveloppe performante avec une isolation par l'extérieur, permettant de garantir le confort thermique des futurs résidents
- d'une étanchéité à l'air optimisée
- de consommations électriques maîtrisées grâce à un éclairage et une ventilation performants
- d'une production de chauffage et d'eau chaude sanitaire par la combinaison de solutions simples (installation d'une chaudière gaz à condensation et mini cogénération)
- d'une production d'électricité générée par les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures et le système de cogénération
- de systèmes de gestion durable de l'eau et de l'éclairage extérieur (détecteur de mouvement, de luminosité, minuteries ...)

- **Projet d'aménagement de la Frange Sud de Rothéneuf :**

Le projet d'aménagement de la Frange Sud de Rothéneuf a été déclaré d'utilité publique en juillet 2016 par arrêté préfectoral. Le dossier intégrait l'ouverture à l'urbanisation d'une première tranche en partie Est du secteur, sur la partie des III Cheminées.

L'étude d'impact concernant l'ensemble de la frange Sud comportait une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables.

Pour 2017, il est prévu de travailler en partenariat avec le promoteur de la première phase afin **d'établir le niveau d'exigence de la maîtrise des énergies des bâtiments projetés sur le quartier.**

Parallèlement à la construction des bâtiments, la Ville étudie des **techniques d'aménagement des espaces publics novatrices** permettant la mise en œuvre d'une **gestion durable de l'eau** (rétention de l'eau à la parcelle, filtration des eaux de voiries par des noues, alimentation de la zone humide centrale conservée...) et **des espaces verts** (entretien simplifié de certains espaces : fauchage notamment).

- **Ancien camping des Nielles**

Le projet retenu est un programme mixte éco-responsable alliant services de bien-être, centre de formation et hôtellerie, porté par le groupe RAULIC. La présence dans l'équipe de l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un bureau d'études spécialisé dans l'approche « développement durable » appliquée aux bâtiments et aux projets urbains est un atout dans ce projet. La Ville a demandé à l'équipe de projet de mettre en place une Analyse Environnementale Urbaine.

- **Maisons BEPOS**

La Ville a soutenu la mise en place d'une opération de logements par la **cession gratuite** d'une parcelle de 2700m² environ au **bailleur social SA HLM LA RANCE**. Ce partenariat a permis la **réalisation de 5 logements BEPOS** dont la construction débutera au 1er trimestre 2017.

- **Zone d'Aménagement Concerté du Campus**

La Ville va entreprendre durant l'année 2017 des réflexions pour l'aménagement du secteur du Campus. Dans le même esprit que la ZAC de la Caserne de Lorette, ces réflexions feront l'objet d'une attention particulière concernant la maîtrise des énergies et la mise en œuvre d'un quartier durable.

IV - Intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans l'aménagement du territoire

Parallèlement à l'étude urbaine globale menée par l'Agence Devillers & Associés / BNR Clenet-Brosset / Transversal, la Ville a confié à l'Agence THEMA Environnement la réalisation d'une **étude environnementale** afin d'alimenter la réflexion sur le développement de la ville pour les 20 prochaines années formalisée sous forme d'orientations au sein du Projet Urbain Stratégique.

L'objectif de cette étude était **d'améliorer le niveau de connaissance sur l'état du réseau écologique** et **d'identifier les enjeux sur les corridors et réservoirs de biodiversité**. Les résultats, restitués au sein d'un **Plan Guide Environnemental**, permettent **d'inscrire les continuités écologiques dans la stratégie territoriale de la commune**, dans le but de **concilier préservation de la biodiversité et développement urbain**.

Le PUS veille à **repenser la trame urbaine** en y intégrant l'ensemble des mutations et projets de renouvellement urbain envisagés dans une nouvelle organisation des espaces publics plus qualitative, confortable pour tous les modes de déplacements et prenant en compte la notion de nature en ville. La trame urbaine sera le support d'une nouvelle urbanité et facilitera les échanges entre les quartiers en mettant en œuvre un **nouveau partage de l'espace public** en faveur des **transports en commun, des piétons et des cycles, favorisant une mixité d'usages**.

Les thématiques « **paysage** » et « **mobilité** » étudiées dans le cadre du PUS mettent en avant de nombreux fonciers disponibles tels que les anciens faisceaux ferroviaires offrant un **potentiel** pour la Ville pour aménager une nouvelle trame d'espaces publics et renforcer la Trame Verte et Bleue (**TVB**), notamment sur le secteur des Talards.

Afin d'affirmer son orientation vers une politique de développement durable forte, la Ville de Saint-Malo a décidé de **s'appuyer sur le recensement de la TVB pour valoriser et conforter les liaisons douces en milieu urbain**, ce qui permettra de relier par des cheminements doux le littoral à l'espace rural au travers de la ville. **Plusieurs axes verts** ont été identifiés, le **principal** étant celui **reliant l'espace rural au littoral reprenant le tracé du Routhouan au pied de la Montagne Saint-Joseph, traversant l'hippodrome et rejoignant le port après la traversée du complexe sportif de Marville.**

Ce grand corridor possède de nombreuses ramifications, notamment la continuité verte nord/sud repérée sur le secteur des Talards, qui s'appuie sur le faisceau ferroviaire entre la gare et la criée, surplombant les équipements sportifs de Marville pour rejoindre les bassins à flots. Cette ancienne voie ferrée désaffectée est aujourd'hui empruntée de manière informelle par les piétons pour relier le centre de Saint-Servan et le terminal du Naye au pôle intermodal de la gare. La Ville souhaite **conserver cette liaison douce et l'aménager afin de créer une coulée verte entre ces pôles d'attractivité du territoire, sous la forme d'un parc linéaire.**

En 2017, on peut identifier 2 projets traduisant concrètement cette volonté :

- **Aménagement d'une coulée verte dans le cadre du projet du secteur des Talards**

L'aménagement de la coulée verte des Talards fait partie du projet d'aménagement global de l'espace public qui concerne l'ensemble du secteur des Talards, dont les travaux ont commencé en 2016 (cf 2.1 – I).

La Ville de Saint-Malo va faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de créer la coulée verte des Talards qui sera constituée :

- d'une voie verte nord/sud, entre le pôle intermodal de la gare et le quai du Val
- d'une voie verte est/ouest entre l'avenue de Marville et le boulevard des Talards, qui passera au travers du complexe sportif de Marville.

- **Désenclavement des équipements publics permettant de mettre en valeur la TVB : un objectif inscrit dans le contrat de ville**

Le **contrat de ville** (cf. 3.2) permet de mettre en œuvre la politique de la ville au sein du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Un des piliers du contrat de ville concerne le **cadre de vie et le renouvellement urbain**, dont l'objectif premier porte sur l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le secteur QPV de Saint-Malo, porteur d'enjeux urbains, englobe différents secteurs aux problématiques spécifiques, dont fait partie le **secteur Marville-Etrier.**

Sur ce secteur, une étude urbaine de préfiguration est en cours afin de profiter des équipements existants pour retrouver des liaisons dans le paysage de l'ancien marais. Il s'agit ainsi de **mettre en valeur la TVB** et d'en faire **l'élément structurant**, la colonne vertébrale commune à l'ensemble des secteurs du quartier prioritaire.

Le lien est/ouest traversant l'hippodrome et le QPV jusqu'au boulevard de Marville est abordé dans le cadre de cette étude urbaine, afin d'envisager différentes hypothèses d'aménagement pour la mise en œuvre des coulées vertes sur ce secteur.

Cette **continuité verte** majeure dans la trame urbaine est un **enjeu paysager et écologique fort**, permettant de favoriser le rapprochement des quartiers et de devenir un espace public majeur, lieu de rencontre, de détente, de respiration pour les habitants.

V – Eau et assainissement

- **Compétence eau potable**

La compétence eau potable a été transférée à la Régie Malouine de l'Eau (RME) le 1^{er} avril 2012. Depuis 2014, la RME émet une facture unique pour l'eau potable (en régie) et l'assainissement (en DSP), ce qui économise désormais l'envoi de 60 000 factures papier par an.

Afin d'économiser la ressource, la RME fait de la recherche des fuites sur le réseau une priorité, sachant que le **rendement du réseau de distribution** (volume distribué et facturé /volume introduit dans le réseau) de 2015 (88.2%) est déjà **nettement supérieur à la moyenne nationale** (76%).

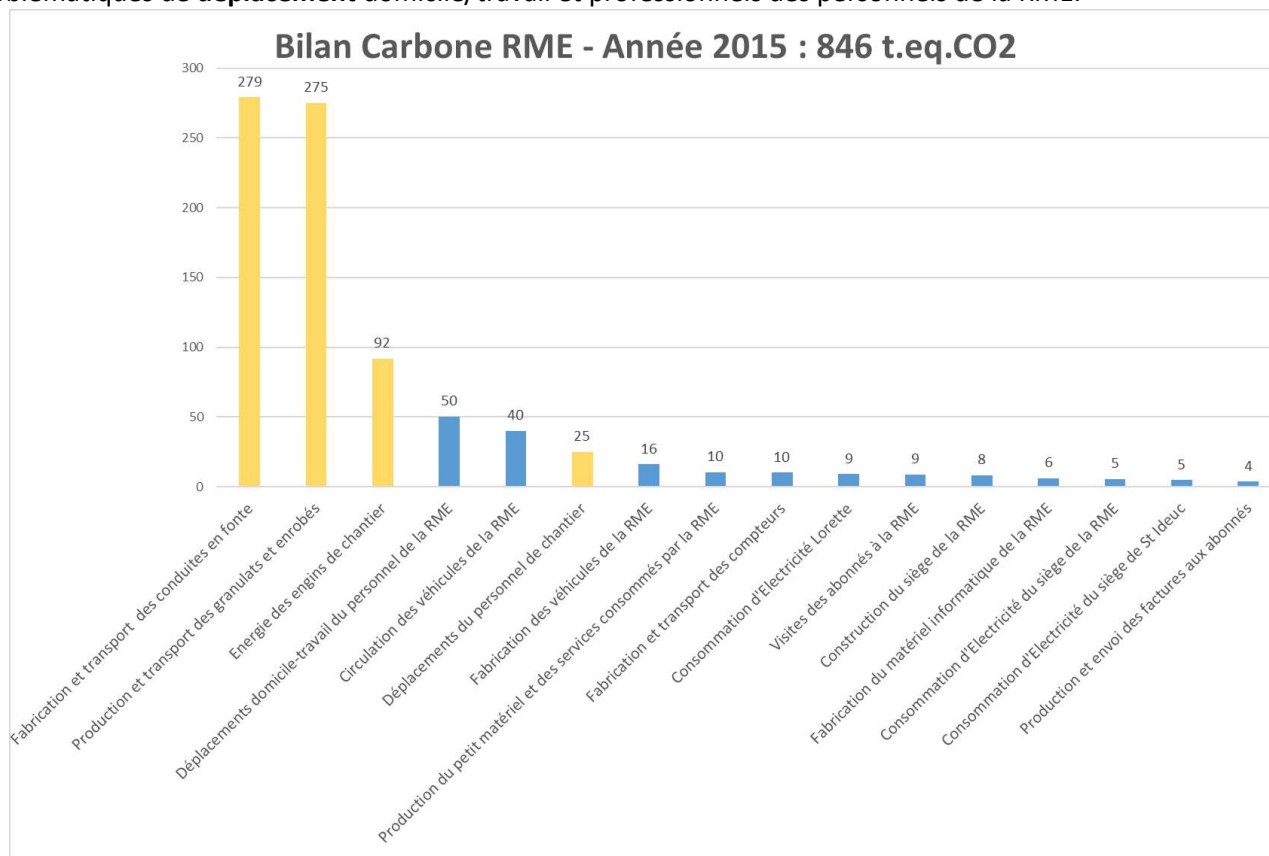
En terme de consommations d'eau potable, qui deviennent ensuite des volumes d'eau à traiter à la station d'épuration (STEP), on peut utilement suivre l'indicateur suivant, en baisse constante depuis plusieurs années :

Année	Ratio de consommation (m3/abonnement domestique/an)
2012	62,85
2013	61,84
2014	61,02
2015	58,59

Hors abonnés considérés comme gros consommateurs (consommation > 1000 m3 /an)

Le Bilan carbone réalisé par la Ville de St Malo en 2008 (cf 2) avait estimé les émissions de GES relative à la compétence eau potable de la collectivité. Afin d'affiner ces estimations, d'intégrer les récentes évolutions de gestion qui ont impacté cette compétence et de compléter l'actuel plan d'action de réduction des émissions de GES, la RME a mené en 2016, en lien avec la Ville, un **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**. Celui-ci a porté sur le **patrimoine, les activités de distribution d'eau potable et les travaux réalisés par la RME**.

La **compétence « eau potable »** représente ainsi environ **850 teq CO2 par an**, dont **80% sont liés aux chantiers de travaux** (cf en jaune sur le diagramme ci-dessous : fabrication et transport des conduites en fonte, production et transport des granulats et enrobés et déplacements des personnels de chantier). Viennent ensuite les problématiques de **déplacement** domicile/travail et professionnels des personnels de la RME.



Les **actions de réduction des émissions de GES de la compétence « eau potable » à privilégier** viseront ainsi à :

- Réduire les quantités de matériaux mis en œuvre, en explorant notamment des réhabilitations de réseaux au lieu de remplacement lorsque c'est possible
- Evoluer autant que possible vers des produits moins émetteurs de GES
- Réduire les distances parcourues pour les déplacements
- Limiter les surconsommations des engins de chantier
- Promouvoir alternatives à la voiture pour les trajets domicile-travail des agents
- Sensibiliser à l'éco-conduite les principaux conducteurs de la RME

- **Compétence assainissement**

Pour ce qui concerne la compétence assainissement, la Ville de Saint-Malo a confié la gestion en DSP à Veolia (renouvellement en décembre 2015 pour 7 ans). Veolia assure ainsi l'exploitation des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), des ouvrages d'assainissement (postes de refoulement, bassins tampon, bassins d'orage,...) et de la station d'épuration (STEP) ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

Le taux de dépollution dépend d'une part de l'efficacité de la STEP et d'autre part de l'efficacité des réseaux et ouvrages intermédiaires (bassin tampon, intercepteur, poste de relevage ...). Concernant la station d'épuration, le rendement est excellent avec des résultats sur l'abattement organique compris entre 90 et 98 %.

Ainsi, c'est sur les réseaux et ouvrages connexes que se portent tous les efforts depuis 20 ans. L'indicateur principal à prendre en compte est le taux de collecte, c'est-à-dire schématiquement la proportion de la pollution qui est effectivement renvoyée à la STEP, comparée à la pollution totale générée.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, élaboré en 2005, a permis d'identifier ces investissements en terme d'impact « acceptable » sur le milieu naturel. Les orientations proposées dans ce schéma directeur ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 20 février 2009.

Ce Schéma Directeur doit être révisé et de nouvelles études doivent être engagées dans les années à venir. En effet, une nouvelle réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 et circulaires d'application) impose désormais un « rendement » de 95 % pour les réseaux de collecte, c'est-à-dire que les déversements en temps de pluie ne doivent pas dépasser 5% des volumes acheminés à la STEP. Le législateur introduit par ailleurs une possibilité de dérogation lorsque le coût des investissements est excessif.

Valorisation des boues de STEP : Par rapport à la précédente DSP, la **filière de traitement des boues est modifiée**. Ainsi, depuis décembre 2015, les boues ne sont plus incinérées ni évacuées en décharge mais acheminées vers des unités de **compostage** (6 sites en Bretagne). Dans le courant de l'année 2017 elles seront par ailleurs en partie valorisées sous la forme d'un **épandage agricole**. Cette évolution de la filière de traitement a d'ores-et-déjà permis de **réduire de façon significative les émissions de GES** par rapport à l'incinération. Les réflexions se poursuivront en 2017 avec une étude de faisabilité pour valoriser ces boues via la **méthanisation**.

VI - L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

En 2016, la Ville a souhaité **multiplier les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** à destination des **agents, des scolaires, du grand public, et en impliquant les acteurs du territoire**:

- En accompagnant **10 classes élémentaires de St Malo** (environ **300 élèves**) dans le cadre d'un **programme d'EEDD** validé par l'Inspection d'Académie. Différentes thématiques ont été choisies (le changement climatique, la biodiversité, les énergies renouvelables, la santé et le climat, le cycle du papier, l'abeille, l'homme et le miel), et chaque classe a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la Ville pour mener sa réflexion (mise à disposition d'une exposition sur le développement durable, intervention en classe d'un spécialiste de la thématique,...). Une restitution personnalisée a été préparée par chaque classe, filmée par la Ville et a permis de réaliser un **film** disponible sur le lien suivant (<https://www.youtube.com/watch?v=b3eSMuJG3NU>). Les classes ont ensuite été accueillies sur le Village dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable (cf ci-dessous).

- A l'occasion de la **Semaine Européenne du Développement Durable** (SEDD), en juin 2016, en organisant pour la seconde année de multiples animations, en partenariat avec Saint-Malo Agglomération (SMA) :
 - Un Village durable sur l'esplanade St Vincent, associant l'Office de Tourisme et réunissant les associations, entreprises, et acteurs publics du territoire, ouvert au grand public durant 2 jours : stands, animations musicales et pédagogiques (Petits Débrouillards), buvette « circuits courts », ..
 - Des animations gratuites dans d'autres lieux : Balade Chlorophylle avec collation « circuits courts » proposée par les Fourmis Solidaires, Fête du vélo, projections de cinés/débats, balades découvertes de la nature, animations dans les cantines,...
 - Nettoyage du Port des Bas-Sablons (cf 3.5)
 - Un défi ludique pour sensibiliser les agents de St Malo et de SMA



- **« Vélo-ciné »** : en proposant une séance de cinéma plein air durable, où la projection des « Triplettes de Belleville » a été possible grâce à l'énergie fournie par des cyclistes volontaires. 300 personnes y ont assisté et les spectateurs se sont relayés pour pédaler. En amont de la séance, un atelier "Réparations vélos" était proposé au grand public...
- En organisant en septembre/octobre à la Grande Passerelle une **semaine de sensibilisation à la protection des océans, « Vues sur mer »** :
 - Expositions « Saint-Malo : La vie animale au rythme des marées » (Photos lauréates du concours organisé en partenariat avec le Grand Aquarium sur les réseaux sociaux), WWF et Saxoprint sur la protection des océans, site archéologique reconstitué de Bizeux, photos de l'épave reconstituée par l'ADRAMAR au pied de la roche de Bizeux.
 - Ateliers gratuits pour les enfants animés par le Grand Aquarium de Saint-Malo : « Qui habite dans la mer ? », « C'est quoi les marées ? »
 - Projection-Rencontre « Un monde de glace » au cinéma le Vauban 2 en présence de Laurent Marie
 - Accueil durant 2 jours du « Sciences Tour Littoral », visant à sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la protection des océans
- En accompagnant des **projets éducatifs** (accueil d'étudiants et de l'AFPA de St Malo pour illustrer la prise en compte de l'énergie sur le Pôle culturel, suivi de la mise en place d'un agenda 21 dans un collège,...etc) et plus particulièrement des **projets de jardins potagers partagés** (jardin partagé à la Découverte dans le cadre du Contrat de Ville,...etc)
- En **accueillant et relayant d'autres événements d'EEDD se déroulant sur la commune** : accueil de la « Caravane Maritime, Escales ø plastique » organisée par l'association Surfrider Foundation Europe (événement de sensibilisation du grand public à l'impact des déchets sur les océans – juin 2016), prise en compte du développement durable par les organisateurs de l'Open de tennis de Saint-Malo en visant le label : « Développement durable, le sport s'engage ® » (septembre 2016),...etc

En 2017, ces **actions de sensibilisation seront poursuivies**, en associant notamment 3 Comités de quartiers dans le cadre de la SEDD. Un projet de sensibilisation des seniors au commerce équitable sera organisé au Foyer Jean 23, en lien avec l'association Artisans du Monde.

3.5 – Le développement d'une plaisance responsable

La plaisance génère des pressions environnementales. L'impact sur les écosystèmes littoraux, la consommation d'espace et d'énergie, les pollutions liées aux activités de carénage ou les problématiques d'envasement du Port de plaisance constituent les principales pressions exercées sur le milieu marin.

Dès 2002, plusieurs pontons du Port des Sablons ont été équipés de toilettes et de systèmes de récupération des eaux grises et noires. Des collecteurs pour la récupération des huiles de vidange et des eaux de fond de cale ont en outre été installés et sont gratuitement mis à disposition des usagers du port.

A la suite d'une réflexion engagée depuis 2008, **tous les projets d'aménagement du port s'inscrivent dans une logique de développement durable de la plaisance** afin de faire évoluer ce loisir vers une pratique écoresponsable.

Aménagement d'une aire de carénage aux normes : la nouvelle aire de carénage équipée d'un système de traitement des eaux participe à l'amélioration du système de prise en charge des déchets portuaires. En 2016, 400 bateaux ont utilisé l'aire de carénage à l'échouage et l'accent a été mis sur l'amélioration de la compréhension par les plaisanciers du fonctionnement de ce nouvel équipement ainsi que ce sur le nouveau point de collecte des déchets (cf ci-dessous), à travers la réalisation d'un panneau d'information ainsi que d'un film (<http://www.ville-saint-malo.fr/sport/nautisme/port-des-sablons/>).

Aménagement d'un nouveau point de collecte des déchets : adjacent à la nouvelle aire de carénage, un nouveau point de collecte des déchets réservé aux plaisanciers du Port a été créé, afin d'améliorer le tri des déchets spéciaux les plus polluants générés par les opérations de carénage et de faciliter leur collecte séparative. En 2016, plus de **2 tonnes de déchets** (batteries, piles, filtres à huile, solvants, bidons, emballages et papiers souillés) et **4000 L** d'huiles usagées ont été récupérés. Les filières bois, métaux, verre et déchets ménagers sont prises en charge par SMA. En 2017, il est prévu une amélioration de la signalisation de cet équipement, afin de faire progresser cette collecte séparative.

Développement de zones de mouillages écologiques : la procédure de renouvellement pour 15 ans des Autorisations d'Occupation du Territoire (AOT) de mouillages collectifs a été l'occasion d'associer les associations de pêcheurs plaisanciers à une meilleure prise en compte de l'environnement sur ces espaces. En 2016, la Ville a installé des panneaux destinés à accueillir des informations relatives à l'environnement sur les 5 zones de mouillage, et a réalisé une étude de suivi de l'état des herbiers à zostères de la Varde.

Nettoyage du Port des Sablons : en juin 2016, dans le cadre de la SEDD, la Ville a lancé un nettoyage du Port des Bas Sablons en partenariat avec SMA, les clubs de plongée et les associations locales de protection de l'environnement. **10 m3 de déchets** ont été remontés (casiers de pêche, pneus, bouteilles verre, câbles, griffes en acier,...) et des **actions de sensibilisations** ont été proposées sur le Port.

D'autres actions ont été mises en place ou sont d'ores-et-déjà programmées en 2017 pour **améliorer les pratiques en matière de développement durable** :

- Audit et propositions d'aménagement par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (**AMO**) retenue par la Ville en 2016 pour questionner sur toutes les pratiques actuelles du port
- Mise en place du tri sélectif sur les pontons en 2016
- Remplacement en cours des éclairages des passerelles et des pontons au profit d'équipements Led favorisant des gains énergétiques
- Rationalisation des équipements lumineux permettant l'accès aux passerelles pour réduire l'impact de la pollution lumineuse
- Etude pour la mise en place de compteur d'eau avec télé-relevé en wifi pour améliorer le suivi des consommations.